



ASSURER NOTRE AVENIR COMMUN

Un programme de désarmement



La photo de couverture est celle d'un *Orizuru*, origami en forme de grue. Selon la légende japonaise, les vœux de celle ou de celui qui fait mille grues en papier sont exaucés par les dieux. Sadako Sasaki avait deux ans en 1945, quand une bombe atomique est tombée sur Hiroshima. Prise au piège d'une pluie noire, elle a développé une leucémie 10 ans plus tard. À l'hôpital, elle a fait un millier de grues en papier dans l'espoir de guérir. Elle est décédée deux ans plus tard, à 12 ans, mais son histoire a fait le tour du monde et les grues en papier sont devenues un symbole de paix. La grue dont la photo illustre la couverture fait partie d'une œuvre pour la paix réalisée par des élèves et des enseignants du lycée Nutley, du New Jersey (États-Unis d'Amérique), qui se sont rendus au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 2017 pour célébrer la Journée des Nations Unies, le 24 octobre.

Crédits photo :

Couverture : Cia Park (Service photographique de l'ONU)

Avant-propos : Evan Schneider (Service photographique de l'ONU)

ASSURER NOTRE AVENIR COMMUN

Un programme de désarmement

Bureau des affaires de désarmement
New York, 2018



Nations Unies

La présente publication est disponible en formats
PDF et livre électronique à l'adresse
www.un.org/disarmament/sg-agenda.

Publication des Nations Unies
Numéro de vente : F.18.IX.6
ISBN 978-92-1-242155-1
eISBN 978-92-1-047210-4

Copyright © 2018 Nations Unies
Tous droits réservés
Imprimé aux États-Unis d'Amérique

Table des matières

Avant-propos	vii
Résumé	ix
Partie I LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE DÉSARMEMENT	
Raisons pour lesquelles nous avons besoin du désarmement au XXI^e siècle	3
La détérioration des conditions de sécurité à l'échelle internationale	3
Une nouvelle guerre froide	3
La complexification des conflits interétatiques et régionaux	3
Un ordre mondial plus complexe	4
Le coût humain et économique de la militarisation	4
L'aggravation des risques découlant des nouvelles technologies de l'armement	5
L'altération du respect des normes et institutions internationales	5
Des engagements de longue date non tenus	6
Pourquoi l'Organisation des Nations Unies œuvre en faveur du désarmement	6
Le maintien de la paix et de la sécurité internationales	6
La préservation des principes d'humanité	7
La protection des civils	7
La promotion du développement durable	7
La prévention et la cessation des conflits armés et de la violence	10
Démilitariser la sécurité au XXI ^e siècle	10
Pourquoi le désarmement est plus important encore lorsque les conditions de sécurité se détériorent	10
Les outils variés du désarmement	11
La nécessité d'une conception claire et crédible de la sécurité durable	12
Partie II LE DÉSARMEMENT AU SECOURS DE L'HUMANITÉ	
Les armes de destruction massive et autres armes stratégiques	15
Vers l'élimination des armes nucléaires	15
Reprise du dialogue et des négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement nucléaires	18
Renforcement des normes contre les armes nucléaires et leur prolifération	20
Préparation à un monde exempt d'armes nucléaires	22

Faire respecter les normes interdisant les armes chimiques et biologiques	24
Établir les responsabilités et mettre fin à l'impunité	25
Renforcer les moyens de faire respecter la norme interdisant les armes chimiques et biologiques	26
Empêcher l'apparition de nouveaux domaines de concurrence stratégique et de conflits	28
Assurer la sécurité et la viabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique	28
Juguler les nouveaux types d'armes stratégiques déstabilisatrices	30
Partie III UN DÉSARMEMENT QUI SAUVE DES VIES	
Armes classiques	33
Réduire l'incidence humanitaire des armes classiques	34
Protéger les civils contre l'urbanisation des conflits armés	34
Renforcer la coordination en ce qui concerne les engins explosifs improvisés	36
Renforcer la responsabilisation, la transparence et le contrôle en ce qui concerne les drones armés	38
Lutter contre l'accumulation excessive et le commerce illicite des armes classiques	40
Soutenir l'action au niveau des pays concernant les armes de petit calibre	40
Tenir compte des armes dans les mesures de prévention	42
Maîtriser les stocks d'armes mal gérés	44
Remettre en question les dépenses militaires illimitées	46
Partie IV LE DÉSARMEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES	
Nouveaux moyens et méthodes de combat	51
Comprendre les incidences des innovations scientifiques et techniques	52
Encourager une innovation responsable et une application responsable des nouvelles technologies	53
Conserver la maîtrise humaine des armes et de l'intelligence artificielle	54
Assurer la paix et la stabilité dans le cyberspace	56

Partie V	RENFORCEMENT DES PARTENARIATS POUR LE DÉSARMEMENT	
	Renforcer les institutions et les processus multilatéraux de désarmement	61
	Solliciter les organisations régionales	63
	Garantir une participation égale, pleine et effective des femmes	66
	Autonomiser la jeune génération, dernier atout pour le changement	67
	Renforcer la participation de la société civile et du secteur privé	69
	LA VOIE À SUIVRE	73

Liste des encadrés

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	18
Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	20
Enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques et biologiques	27
Enregistrement des victimes par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	37
Lutter contre l'incidence des armes sur les femmes	39
Promouvoir la transparence des dépenses militaires et des transferts d'armes	44
Les organes de l'Organisation des Nations Unies chargés du désarmement	62
Accroître la participation des pays en développement aux réunions sur le désarmement	64
Éducation en matière de désarmement	69

List of figures

Figure 1	Les objectifs de développement durable et le désarmement	8
Figure 2	Stocks mondiaux d'armes nucléaires	16
Figure 3	Nombre d'objets dans l'espace extra-atmosphérique	29
Figure 4	Victimes de l'utilisation d'armes explosives (2011-2016)	35
Figure 5	Valeur des exportations mondiales d'armes	47
Figure 6	Dépenses militaires mondiales	47
Figure 7	Participation des femmes aux réunions multilatérales de l'ONU sur le désarmement	66

Liste des tableaux

Tableau 1	Exportations et importations déclarées des principaux systèmes d'armes classiques (2017)	43
Tableau 2	Exportations et importations déclarées d'armes légères et de petit calibre (2017)	43



Avant-propos

Nous vivons une époque dangereuse. Des conflits interminables causent d'indicibles souffrances humaines. Les groupes armés, équipés de toutes sortes d'armes, se multiplient. Les dépenses militaires augmentent à l'échelle mondiale, la concurrence en matière d'armement s'intensifie et les tensions de la guerre froide refont surface dans un monde qui se complexifie. Dans ce contexte multipolaire, les mécanismes de communication et de dialogue qui, autrefois, aidaient à apaiser les tensions entre les superpuissances, sont affaiblis et ont perdu de leur utilité.

Cette nouvelle réalité exige que le désarmement et la non-prolifération soient mis au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Telle est la toile de fond de mon programme de désarmement.

Tout au long de l'histoire, les pays se sont employés à réaliser le désarmement pour assurer de bonnes conditions de sécurité, construire un monde plus sûr et protéger les populations du danger. Depuis la création de l'ONU, le désarmement et le contrôle des armes jouent un rôle déterminant dans la prévention et le règlement des crises et des conflits armés. Seuls le dialogue et la négociation politiques, et non la multiplication des armes, permettent d'apaiser les tensions et d'écarter les dangers. Au XXI^e siècle, les mesures de désarmement et de maîtrise des armements peuvent contribuer à la sécurité des pays et des populations et doivent faire partie intégrante de notre système de sécurité collective.

La menace que les armes nucléaires font peser sur l'existence de l'humanité doit nous pousser à prendre des mesures décisives pour les éliminer complètement. Nous le devons aux Hibakusha — les survivants des bombardements atomiques — et à notre planète.

Nous devons également redoubler d'efforts pour prévenir et enrayer la suraccumulation de tous les autres types d'armes. Nous devons mettre l'humain au cœur de nos efforts de

désarmement et assurer le désarmement, qui sauve des vies, aujourd'hui et demain. Nous le devons à celles et ceux qui, par millions, sont morts, ou ont été blessés ou arrachés à leur foyer, en République arabe syrienne, au Yémen, en Afghanistan, au Soudan du Sud, en Somalie, au Mali et partout ailleurs.

Nous devons également œuvrer de concert pour nous assurer que les évolutions scientifiques et techniques soient utilisées pour le bien de l'humanité. Pour sauver les générations futures, nous devons joindre nos efforts et prévenir la conversion de nouvelles technologies à des usages militaires. Nous le devons à nos enfants et à nos petits-enfants.

Mon programme de désarmement se veut complet, mais pas exhaustif. J'y propose des solutions, et soulève des questions. Ce programme n'a pas vocation à se substituer aux responsabilités qui incombent aux États Membres, ni à leur imposer quoi que ce soit. Mon souhait est qu'il relance le dialogue et les négociations sur le désarmement international, suscite des idées novatrices et crée un nouvel élan.

Mon programme place le désarmement au cœur des priorités de l'ensemble du système des Nations Unies et pose les bases de nouveaux partenariats et d'une collaboration plus étroite entre les différentes composantes de notre organisation et les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs. Il est axé sur des mesures concrètes et j'y indique les questions sur lesquelles j'entends personnellement collaborer avec les États Membres et les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

Plusieurs États Membres, des experts indépendants et des membres de la société civile ont contribué à l'établissement de ce programme. Je les remercie sincèrement de leur contribution et de leur appui.

Il y a des moments dans l'histoire où la conscience et le courage individuels et collectifs convergent pour changer le cours des choses. J'espère que ce programme de désarmement aidera à mettre notre monde sur le chemin de la paix et la sécurité durables pour tous.

António Guterres

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

24 mai 2018

Résumé

LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE DÉSARMEMENT

Les tensions de la guerre froide refont surface, mais dans un environnement bien plus complexe et dangereux. Les conflits armés sont plus fréquents, plus longs, et plus ravageurs de civils. Les guerres civiles sont liées aux rivalités régionales et mondiales et les acteurs en sont nombreux : extrémistes violents, milices et éléments criminels organisés, munis de divers types d'armes. La gouvernance du système international également s'est complexifiée, la multiplication des intérêts menaçant les processus de désarmement fondés sur le consensus.

Le coût de l'insécurité qui en résulte est colossale, plus d'un huitième du produit mondial brut ayant été dépensé en 2017 pour contenir toutes les formes de violence et les dépenses militaires n'ayant jamais été aussi élevées à l'échelle mondiale depuis la chute du mur de Berlin. Les nouvelles technologies de l'armement aggravent les risques, notamment celui que des acteurs non étatiques procèdent à des attaques transfrontalières. Dans de nombreux conflits récents, les lois de l'humanité ont été violées et des armes prohibées, notamment chimiques, ont été à nouveau utilisées. Les explosifs classiques sont utilisés contre des villes, et les effets en sont ravageurs pour les civils et les environs.

Nombre d'engagements pris et de promesses faites à la fin de la guerre froide n'ont pas été tenus, notamment ceux de prendre des mesures concrètes pour réduire les dangers, apaiser les tensions et, au final, nous rapprocher d'un monde plus sûr. La poursuite du désarmement n'en est que plus essentielle à une époque où les tensions et les conflits internationaux sont exacerbés.

Le désarmement est un outil qui peut aider à prévenir les conflits armés et à atténuer leurs conséquences lorsqu'ils surviennent. Des mesures de désarmement peuvent être prises pour de nombreux motifs, notamment pour maintenir la paix et la sécurité internationales, défendre les principes d'humanité, protéger les civils, promouvoir le développement durable, et prévenir et faire cesser les conflits armés. Tout comme la notion de sécurité a évolué pour placer l'humain en son cœur, les objectifs et les mots du désarmement doivent évoluer pour contribuer à la sécurité humaine, nationale et collective au XXI^e siècle.

Dans le présent document officiel sont répertoriées une série de mesures concrètes concernant tout l'éventail des questions de désarmement, dont celles des armes de

destruction massives, des armes classiques et des nouvelles technologies d'armement. Le document a pour objectif d'ouvrir de nouvelles perspectives et l'examen de sujets sur lesquels un dialogue réel s'impose pour remettre le désarmement au cœur de nos efforts de paix et de sécurité.

LE DÉSARMEMENT AU SECOURS DE L'HUMANITÉ

L'existence d'armes nucléaires fait peser une menace constante sur le monde. L'élimination totale de ces armes ne peut être réalisée qu'en ravivant le dialogue et en tenant de véritables négociations, et en revenant à une vision commune qui mène au désarmement nucléaire. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent prendre des mesures pour réduire le nombre de tous les types d'armes nucléaires, garantir qu'elles ne soient pas utilisées, amoindrir le rôle qu'elles jouent dans les doctrines de sécurité, limiter leur capacité opérationnelle, freiner l'élaboration de nouveaux types plus performants, améliorer la transparence des programmes et établir un crédit et une confiance qui soient réciproques. Tous les États doivent œuvrer de concert pour prendre des mesures concrètes et irréversibles et préparer un monde exempt d'armes nucléaires, notamment en rendant l'interdiction des essais nucléaires permanente, en élaborant des stratégies de vérification du désarmement nucléaire et en mettant fin à la production de matière fissile à des fins d'utilisation dans ces armes.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, le Conseil de sécurité doit exercer sa responsabilité première et agir pour empêcher toute nouvelle érosion de la norme de lutte contre les armes chimiques en mettant fin à l'impunité et en s'assurant que ceux qui les utilisent répondent de leurs actes. Nous devons continuer de renforcer nos institutions chargées de prévenir toute utilisation d'armes biologiques, notamment en intensifiant l'application de la Convention sur les armes biologiques, et de nous assurer que nous pouvons réagir comme il se doit si la prévention échoue. Il demeure également vital de prévenir l'apparition de nouvelles armes stratégiques de déstabilisation, notamment dans l'espace, pour préserver la stabilité internationale.

UN DÉSARMEMENT QUI SAUVE DES VIES

Alors que les conflits armés sont de plus en plus meurtriers, destructeurs et complexes, nous devons nous recentrer sur le désarmement pour sauver des vies. Ainsi, nous devons redoubler d'efforts pour juguler l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées, en appliquant des normes communes, en collectant des données sur les dommages collatéraux et en échangeant sur nos politiques et nos pratiques. L'Organisation des Nations Unies devra mieux se coordonner avec les gouvernements pour les aider à lutter contre le fléau des engins explosifs improvisés. Nous devons également rester sur nos gardes et empêcher que les nouvelles technologies, telles que les drones armés, n'incitent à réinterpréter le droit international.

Les stratégies internationales de réglementation des armes doivent être adaptées à l'ampleur de ces problèmes et intégrées à des activités plus larges de prévention et de développement durable. Il faudrait commencer en suivant une nouvelle stratégie d'appui à l'échelle des pays pour faire cesser le commerce illicite des armes de petit calibre et de leurs munitions. Il faudrait également mieux comprendre, au niveau institutionnel, les effets de la suraccumulation d'armes sur l'aggravation et le prolongement des conflits. Nous devons continuer d'assurer la sécurité et la protection physique des arsenaux excédentaires et mal entretenus. Et nous devons encourager le renouvellement de la coopération et du dialogue, en particulier à l'échelle régionale, pour ce qui est de réduire les dépenses militaires et d'instaurer la confiance.

LE DÉSARMEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Alors que les progrès scientifiques et technologiques continuent de révolutionner la vie des êtres humains, nous devons rester vigilants et comprendre que de nouvelles technologies d'armement pourraient mettre en péril la sécurité des générations futures. Ces nouvelles technologies peuvent aller à l'encontre des normes juridiques, humanitaires et éthiques en vigueur, de la non-prolifération, de la stabilité internationale et de la paix et la sécurité. Face à l'accélération de l'automatisation des armes, de nouvelles mesures doivent être prises pour garantir que les êtres humains contrôlent toujours l'usage de la force. Nous devons promouvoir une culture de responsabilité et le respect des normes, règles et principes d'un comportement responsable dans l'espace. Et nous devons prendre de nouvelles mesures pour encourager les industriels, les ingénieurs et les chercheurs à se centrer sur l'innovation responsable.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS POUR LE DÉSARMEMENT

Les initiatives de désarmement sont d'autant plus concluantes qu'elles reposent sur des partenariats efficaces entre les gouvernements, les experts et la société civile. Les institutions multilatérales chargées du désarmement doivent être revitalisées et mieux utilisées, en renforçant la volonté politique et en améliorant la coordination et l'intégration des compétences d'expert dans leurs travaux. L'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales devraient joindre leurs efforts pour rendre les instances existantes plus utiles pour le dialogue régional sur la sécurité et la maîtrise des armements. Il faut redoubler d'efforts pour que les femmes puissent pleinement et effectivement participer, sur un pied d'égalité, à toutes les prises de décisions relatives au désarmement. De nouvelles possibilités d'éducation et de formation devraient être créées pour permettre aux jeunes d'être une force pour le changement et le désarmement. Enfin, les experts et les représentants de l'industrie et de la société civile devraient être mieux associés et intégrés aux efforts que l'Organisation déploie en faveur du désarmement.

Partie I

LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE DÉSARMEMENT

Raisons pour lesquelles nous avons besoin du désarmement au XXI^e siècle

La détérioration des conditions de sécurité à l'échelle internationale

UNE NOUVELLE GUERRE FROIDE

Nous sommes au bord d'une nouvelle guerre froide. Contrairement à la première, qui était née dans un monde épuisé par un conflit mondial dévastateur, celle-ci prend place dans une ère qui se caractérise par la multiplication des défis à relever à l'échelle mondiale, un système international complexe et l'altération du respect des normes et institutions internationales. Les dépenses et capacités militaires mondiales atteignent aujourd'hui des niveaux records depuis la chute du mur de Berlin.

Pendant la première guerre froide, les grandes crises dans lesquelles les superpuissances ont été directement impliquées tenaient principalement à des affaires d'espionnage, à des déploiements d'armes stratégiques réalisés à des fins de déstabilisation ou à l'évolution des sphères d'influence. Ce fut une période extrêmement difficile de notre histoire, marquée par de nombreux conflits tragiques par adversaires interposés et par des heures terrifiantes. Néanmoins, comme suite à des accidents, dont certains n'ont été évités que de justesse, et à la spirale de la course aux armements, les puissances se sont employées à prendre des mesures pour prévenir les conflits, garantir la stabilité et à alléger la charge que le militaire faisait peser sur leurs populations. Des institutions ont été créées et mises en service et les négociations et voies de communication se sont multipliées, même si les processus ont souvent été trop lents et les résultats trop maigres.

La nouvelle guerre froide est de plus en plus marquée par une course effrénée aux armements, par des ingérences sournoises dans les affaires politiques internes et par des actes vicieux et hostiles frôlant les seuils habituels de l'emploi de la force. Les négociations multilatérales sur le désarmement sont depuis plus de 20 ans dans une impasse, et les voies bilatérales sont au point mort. Les restrictions imposées aux principales forces armées conventionnelles sont ignorées et aucune mesure n'a été prise pour prévenir la détérioration rapide de la situation découlant des menaces stratégiques apparues dans de nouveaux domaines, notamment le cyberspace et l'espace.

LA COMPLEXIFICATION DES CONFLITS INTERÉTATIQUES ET RÉGIONAUX

Les tensions stratégiques entre les grandes puissances surviennent sur fond de résurgence des conflits civils, après plus de 20 ans de déclin. Les conflits armés durent plus longtemps qu'auparavant, font plus de morts parmi les civils et donnent de plus en plus souvent lieu à des rivalités au niveau régional et à des interventions extérieures, y compris celles des grandes puissances. Comme leurs motifs et les formes de violence qu'ils emploient, les acteurs de ces conflits sont divers : insurgés opérant à petite échelle, extrémistes et terroristes, organisations criminelles, milices bien entraînées ou toute combinaison de ces différents acteurs. C'est pourquoi, dans nombre de situations de conflit, la frontière entre la criminalité organisée violente, le

terrorisme et les conflits armés internes ou internationaux est de plus en plus floue. Dans tous les cas, la violence est alimentée par l'accumulation excessive d'armes et le manque de contrôle de leur circulation.

Outre leur complexité, ces conflits ont en commun qu'ils ont de plus en plus souvent lieu en milieu urbain, engendrent d'innombrables pertes civiles et la destruction de l'infrastructure civile, et entraînent ainsi inévitablement des crises humanitaires. C'est aujourd'hui parmi les civils que les conflits armés font le plus de morts et le nombre annuel de victimes civiles imputé aux conflits armés a atteint un niveau jamais enregistré depuis des décennies.

UN ORDRE MONDIAL PLUS COMPLEXE

Les influences exercées dans le système international et les institutions chargées du désarmement ont été dominées par un ordre mondial bipolaire pendant de nombreuses années, mais la situation a changé depuis la fin de la dernière guerre froide. La nouvelle guerre froide ne se résume pas aux relations entre deux pays ou à un affrontement entre des idéologies incompatibles.

Le système international est de plus en plus multipolaire, avec des sphères de pouvoir et d'influence diverses et des intérêts, des conflits et des déséquilibres qui se multiplient. Le manque de clarté qui en résulte dans les rapports de pouvoir aggrave l'imprévisibilité, la fragmentation et, dans certains cas, l'unilatéralisme. La dilution du pouvoir donne lieu à une multitude de courses aux armements au niveau régional. À cela s'ajoute la diversification des acteurs non étatiques de poids, du secteur privé aux fondations, qui ont de plus en plus d'influence sur la prise de décisions.

Cette nouvelle donne met en péril la prise de décisions et la formation d'un consensus au niveau multilatéral. Avant, l'accord conclu entre deux puissances pouvait servir de point de départ à un accord universel. D'autres pouvoirs ayant depuis gagné en influence, la gouvernance et la prise de décisions au niveau international sont aujourd'hui plus complexes. Le consensus étant de plus en plus difficile à atteindre, on recourt de plus en plus au principe de la majorité pour remédier à la paralysie. Les institutions chargées du désarmement et de la sécurité internationale ne se sont pas ajustées à ces changements, et sont entravées par des règles et méthodes archaïques, conçues pour des temps plus simples.

LE COÛT HUMAIN ET ÉCONOMIQUE DE LA MILITARISATION

La militarisation est flagrante dans de nombreuses régions du monde. À l'échelle mondiale, les dépenses militaires ont plus que doublé en dollars constants depuis la fin de la guerre froide et les transferts internationaux d'armes lourdes n'ont cessé de s'intensifier depuis le début des années 2000. Le fait que la modernisation, les achats et les dépenses militaires ne connaissent plus de limites suscite la méfiance, aggrave les tensions et ne facilite pas le règlement pacifique des conflits.

Les coûts économiques de l'insécurité sont colossaux. Selon une étude réalisée en 2017, 12,6 % du produit mondial brut était alors consacré à contenir toutes les formes de violence et plus de 1,7 milliard de dollars était dépensé pour les forces armées et leur matériel. Ce dernier chiffre est largement disproportionné compte tenu des sources de l'insécurité nationale et humaine actuelles, parmi lesquelles figurent les changements climatiques, le terrorisme, la criminalité transnationale, les pandémies, les migrations

involontaires et la criminalité et la violence urbaines. Non seulement la plupart de ces dépenses sont improductives, mais en plus l'excès des dépenses militaires d'un seul pays a des répercussions dans tout le système international, entraînant ailleurs des dépenses tout aussi excessives.

L'AGGRAVATION DES RISQUES DÉCOULANT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ARMEMENT

Les progrès scientifiques et technologiques entraînent une diversification des moyens et méthodes de combat et des possibilités qu'ont les acteurs non étatiques de perpétrer des attaques, notamment d'un pays à l'autre. Si les conséquences des conflits armés sont aujourd'hui encore principalement liées à des technologies vieilles de plusieurs siècles — à savoir, les bombes et les balles —, de nouveaux concepts d'armes voient le jour à un rythme soutenu. Les innovations scientifiques et techniques engendrent également de nouveaux risques liés aux anciennes technologies en levant les obstacles qui en limitaient l'accès et en ouvrant potentiellement de nouveaux domaines au conflit.

L'accélération de la mise au point de nouvelles technologies d'armement n'est pas un mal en soi : plus de précision et l'accès rapide à certaines données peuvent contribuer à limiter les effets néfastes et à protéger des vies. Néanmoins, beaucoup de ces nouvelles technologies soulèvent des questions dans toute une série de domaines qui sont liés les uns aux autres.

Les évolutions actuelles donnent lieu à de sérieuses interrogations s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du respect des principes humanitaires, de la protection des civils et du respect des droits humains, sociaux, politiques et économiques.

Si les cadres normatifs, institutionnels et politiques internationaux actuels suffisent à répondre à certaines préoccupations, dans d'autres cas il faut coopérer plus étroitement, adopter de nouvelles méthodes et approfondir la question.

L'ALTÉRATION DU RESPECT DES NORMES ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES

L'altération du respect des normes internationales affaiblit les institutions internationales politiques, économiques et de sécurité. Nombre des principes fondamentaux établis au siècle dernier pour préserver la paix et protéger l'humanité sont en péril.

Des armes moralement abjectes et condamnées depuis longtemps par la conscience sont utilisées de manière répétée sur les champs de bataille et contre les populations civiles, comme le montre l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Les civils et l'infrastructure dont ils dépendent, notamment des établissements scolaires et des hôpitaux, sont la cible d'attaques. Des principes, dont ceux de discrimination et de proportionnalité, établis pour protéger les civils des horreurs qui avaient frappé des centaines de villes pendant la Seconde Guerre mondiale, sont aujourd'hui négligés, voire bafoués. Des accords sur la maîtrise des armements ont été abandonnés ou rompus.

Nos institutions multilatérales sont de plus en plus menacées. Certains pays ont décidé de manière unilatérale d'utiliser la force, lorsque cela servait leurs intérêts et lorsque les institutions internationales n'ont pas été à la hauteur de leurs responsabilités. D'autres sont de plus en plus sceptiques envers le multilatéralisme et semblent lui préférer l'isolationnisme et le protectionnisme.

Chacun de ces changements constitue une difficulté pour les buts et principes des Nations Unies et le système de sécurité collective mis en place après la Seconde Guerre mondiale. Ces difficultés donnent toutefois des indications et des pistes sur là où nous devons redoubler d'efforts et renforcer l'application de nos normes collectives.

DES ENGAGEMENTS DE LONGUE DATE NON TENUS

Dans ce contexte de détérioration des conditions de sécurité internationale, certaines grandes puissances militaires semblent douter que la collaboration, le dialogue et les négociations soient le meilleur moyen d'assurer la sécurité. Des obligations convenues au niveau international auraient dû être remplies depuis des décennies ; les négociations sur la maîtrise des armements stratégiques sont au point mort et les instruments actuels sont de plus en plus en danger. Étant donné la complexité et l'évolution rapide des nouveaux problèmes de sécurité

auxquels nous sommes confrontés, il s'agit précisément de la mauvaise stratégie.

L'avancée du désarmement n'est pas une question de chiffres. Si la réduction des armements intrinsèquement dangereux est toujours importante et la bienvenue, l'action en faveur du désarmement doit être considérée comme l'un des principaux moyens de la lutte contre les sources actuelles de l'insécurité et de la violence.

Si le processus de désarmement reste au point mort, la situation internationale ne peut devenir que plus dangereuse et qu'accentuer la pression sur nos institutions de sécurité, le dispositif de non-prolifération et les cadres normatifs en place. L'Organisation des Nations Unies demeure la seule institution universelle à promouvoir et assurer la paix et la sécurité pour tous, et le respect par tous les États des engagements qu'ils ont pris est essentiel pour que les populations aient confiance en sa capacité à accomplir sa mission.

Pourquoi l'Organisation des Nations Unies œuvre en faveur du désarmement

Le désarmement est au cœur du système de sécurité collective défini dans la Charte des Nations Unies, dont l'objectif n'était rien de moins que l'élimination de la guerre comme instrument de politique étrangère afin de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Cette vision n'est ni simpliste ni utopique et la Charte n'est ni un document pacifiste ni un instrument conçu pour être pleinement appliqué dans un monde exempt de conflits et de différends internationaux. Le désarmement est plutôt un outil qui doit aider à prévenir les conflits armés et à atténuer leurs conséquences lorsqu'ils se produisent.

LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

La paix et la sécurité sont la principale raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies œuvre en faveur du désarmement. Pendant des dizaines d'années, le désarmement nucléaire a principalement été guidé par la recherche de la sécurité, le désarmement étant le seul véritable moyen de prévenir une guerre nucléaire et toute utilisation d'armes nucléaires. Les mesures prises pour réduire les arsenaux, améliorer la transparence, abaisser les niveaux d'alerte et atténuer les risques ont contribué à instaurer la

confiance. Les mesures visant à couper court au développement de nouveaux types d'armes nucléaires ont freiné la course aux armements. L'élimination de divers types d'armes de première frappe a favorisé la stabilité en temps de crise. Ensemble, ces mesures ont aidé à instaurer les conditions nécessaires à la gestion et à la cessation des conflits, tout en ouvrant la voie à l'élimination des armes nucléaires partout dans le monde.

LA PRÉSERVATION DES PRINCIPES D'HUMANITÉ

Les questions humanitaires font partie des premiers moteurs du désarmement de l'ère moderne. Depuis la moitié du XIX^e siècle, la communauté internationale a progressivement cherché à élaborer un droit des conflits armés et des règles visant à interdire certains types d'armes dont l'utilisation est incompatible avec les principes humanitaires, ou à leur imposer des restrictions.

Certains des premiers accords de désarmement internationaux ont codifié des normes universelles sur les armes causant des maux superflus ou des souffrances inutiles, ou dont la conscience de l'humanité réprouverait l'emploi. Ces normes comprennent notamment l'interdiction des balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent dans le corps humain en 1899, du poison et des armes empoisonnées en 1907 et des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et des moyens de guerre bactériologiques en 1925. Des dispositifs de désarmement plus récents ont interdit les armes à dispersion, les mines terrestres et certaines utilisations d'armes incendiaires.

LA PROTECTION DES CIVILS

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'une des principales préoccupations relatives

au désarmement est la protection des civils contre les effets des conflits armés. Quand il l'a été, cet objectif a été atteint principalement en garantissant que toutes les parties à un conflit armé respectent strictement et en toutes circonstances le droit international applicable, notamment le droit international humanitaire.

Afin de rendre les règles générales du droit international plus claires et intelligibles, la communauté internationale s'est également employée à progressivement codifier et élaborer des règles visant à interdire certains types d'armes ou à leur appliquer des restrictions, en raison des conséquences disproportionnées, incontrôlables et inhumaines qu'elles ont. Ces types de préoccupations humanitaires sont au cœur d'un grand nombre d'initiatives internationales récentes de maîtrise des armements. Les instruments de désarmement à des fins humanitaires n'ont pas pour objet d'altérer les approches traditionnelles de la sécurité. Bien au contraire, en redonnant une place centrale à l'humain, elles ont véritablement contribué à la poursuite des objectifs généraux de paix et de sécurité internationales.

LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Charte est fondée sur une compréhension claire du lien entre les armes et le développement. À l'Article 26 est affirmée la nécessité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. La course aux armements de la dernière guerre froide a suscité des inquiétudes profondes à l'échelle mondiale sur la viabilité économique et sociale de la croissance annuelle débridée des dépenses militaires. Des études menées par l'Organisation

Figure 1
Les objectifs de développement durable et le désarmement

En bref : Le désarmement et la réglementation des armements dans le programme de développement durable à l'horizon 2030

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



La violence armée fait partie des principales causes de décès prématuré et touche encore plus de personnes par les blessures, les handicaps, la détresse psychologique et les maladies qu'elle engendre. Le désarmement et la maîtrise des armements atténuent les effets des conflits sur la santé humaine.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Limiter la prolifération et la circulation non contrôlée des armes dans les populations contribue à la création d'un environnement éducatif sûr et non violent pour tous.

L'éducation en matière de désarmement contribue à l'éducation en matière de paix et de non-violence, de règlement des conflits, de développement durable, d'égalité des femmes et des hommes, de justice économique, de droits fondamentaux et de tolérance de la diversité culturelle. *(Voir également page 69.)*

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Les femmes et les hommes sont touchés différemment par la prolifération et l'utilisation des armes. Les jeunes hommes sont les principaux responsables de l'utilisation abusive des armes de petit calibre. Si les hommes sont les principales victimes directes, les femmes sont le plus souvent victimes de violences sexistes que l'utilisation de ces armes facilite. La réglementation des armements et des munitions peut contribuer à réduire les violences faites aux femmes et aux filles dans les sphères publique et privée.

Veiller à l'autonomisation des femmes et à leur véritable participation, sur un pied d'égalité, aux processus de prise de décisions concernant le désarmement et la maîtrise des armements pourrait déboucher sur des résultats politiques plus inclusifs, efficaces et durables. *(Voir également page 39.)*

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



L'excès des dépenses militaires freine la croissance économique et peut avoir des conséquences sociales et politiques néfastes. La réduction des budgets militaires peut limiter les effets négatifs que ces dépenses ont sur le développement économique et social.

Enrayer la prolifération des armes et en réduire la facilité d'accès peut également permettre de lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. S'ils ont la possibilité de gagner décemment leur vie, les jeunes hommes peuvent vouloir se détourner des groupes armés et des bandes organisées.

Si elle est adaptée, la réglementation des armements contribue à prévenir le trafic d'armes qui appuie la traite des êtres humains, les formes contemporaines d'esclavage et le travail forcé. *(Voir également page 46.)*

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



LE DÉSARMEMENT, LA NON-PROLIFÉRATION ET LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET L'INSTAURATION ET LE MAINTIEN DE LA PAIX.

16.1 Le désarmement et la réglementation des armements contribuent à réduire le nombre de morts que fait la violence armée grâce à l'interdiction et la limitation de l'utilisation de certains types d'armes et à la mise en place d'une maîtrise effective des armements et des munitions.

16.4 S'ils sont effectifs, le désarmement et la réglementation des armements réduisent le trafic d'armes qui, sinon, peut déclencher, alimenter et prolonger les conflits armés, le terrorisme et la criminalité.

16.6 La mise en place de mesures de transparence et d'instauration de la confiance dans le domaine militaire, notamment l'établissement de rapports sur les dépenses militaires et sur les importations et exportations d'armes, contribue à promouvoir l'application du principe de responsabilité par les institutions nationales et à favoriser le dialogue et la confiance transfrontières.

16.8 La participation active de tous les États, en particulier des pays en développement, aux discussions multilatérales sur le désarmement permet d'obtenir des résultats plus concrets et durables.

16.a Le renforcement des capacités institutionnelles des États pour ce qui est de mieux maîtriser les armements et les munitions et de prendre des mesures d'instauration de la confiance dans le domaine militaire contribue à prévenir les conflits, la violence, le terrorisme et la criminalité.

(Voir également pages 34, 40, 44 et 64.)

Les mesures de désarmement peuvent permettre de réduire les dépenses militaires et de réaffecter les ressources publiques à des initiatives sociales et économiques propres à renforcer l'égalité.

Si elle est efficace, la gestion des munitions atténue le risque d'explosion accidentelle d'entrepôts dans les zones habitées. Ce type d'explosion, lorsqu'il se produit, est un désastre humanitaire qui fait des morts et des blessés, engendre des pertes économiques et des déplacements et détruit l'infrastructure et des propriétés privées.

Les mesures de maîtrise des armements renforcent la sûreté et la sécurité urbaines en restreignant la prolifération incontrôlée et l'utilisation abusive des armes légères, notamment pour ce qui est de la violence liée aux bandes organisées. *(Voir également page 45.)*



La contamination par les débris de guerre, les essais nucléaires et l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ont des conséquences catastrophiques sur l'environnement. Le désarmement et la réglementation des armements réduisent l'incidence que les armes ont sur l'environnement.

Il est essentiel de mobiliser des ressources suffisantes pour appuyer le désarmement et la réglementation des armements aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le renforcement de la mise à disposition rapide de données sur les armements qui soient de qualité, ventilées et fiables peut servir de base aux discussions sur le lien entre le désarmement, le développement, la paix et la sécurité et ainsi permettre l'amélioration des décisions et des politiques qui sont adoptées.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



15 VIE TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



des Nations Unies ont également montré que des dépenses militaires excessives pouvaient avoir des conséquences négatives sur le caractère inclusif et durable de la croissance et les investissements en capital.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une étape importante dans l'articulation de la façon dont la maîtrise des armements, la paix et la sécurité contribuent au développement. Outre la lutte contre le trafic d'armes, les possibilités de lier en pratique les objectifs de désarmement et plusieurs objectifs de développement durable sont nombreuses, afin de ramener la relation historique entre le désarmement et le développement au cœur de la conscience internationale.

LA PRÉVENTION ET LA CESSATION DES CONFLITS ARMÉS ET DE LA VIOLENCE

Les mesures de maîtrise des armements et de désarmement jouent également un rôle essentiel aux niveaux régional et mondial

dans la prévention des conflits armés, le maintien de la stabilité et la lutte contre les violences sexistes. Aux échelles nationale et locale, le contrôle des armements contribue à prévenir plus largement la violence armée.

La communauté internationale a mis au point une large gamme d'outils qui lient la maîtrise des armements et la prévention. Ces outils concernent toutes les phases des conflits, de la diplomatie préventive et la médiation aux mesures temporaires de restriction telles que les embargos sur les armes et la coopération à l'issue du conflit. Les organismes des Nations Unies jouent un rôle de premier plan dans nombre de ces entreprises. Les possibilités de renforcer le lien qui existe entre les programmes de prévention et les mesures de maîtrise des armements et de désarmement sont multiples. Le fait que les conflits armés actuels soient longs justifie encore les mesures de prévention et rend le renforcement de ce lien particulièrement important.

Démilitariser la sécurité au XXI^e siècle

POURQUOI LE DÉSARMEMENT EST PLUS IMPORTANT ENCORE LORSQUE LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ SE DÉTÉRIORENT

En ces temps d'intensification des tensions internationales et des conflits, nombreux estiment à tort que la sécurité ne peut être assurée que par la force des armes et non par la voie de la sagesse, du dialogue et de la coopération. Ce point de vue, extrêmement dangereux, va à l'encontre des enseignements de l'histoire.

Au plus fort de la guerre froide, les mesures de contrôle des armements et de

désarmement ont joué un rôle crucial dans la prévention des conflits, l'atténuation et la réduction des risques, la désescalade et la réduction des tensions. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires est entré en vigueur en 1963, un an seulement après la crise des missiles de Cuba, et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été ouvert à la signature en 1968. Depuis 55 ans, sans interruption, des mesures vérifiables et juridiquement contraignantes de maîtrise des armements ont contribué à empêcher la guerre et à alléger le fardeau que des dépenses militaires excessives faisaient peser sur les sociétés.

La conclusion d'accords et la mise en place de canaux de communication et de lignes directes ont contribué à empêcher que des incidents mineurs et des malentendus ne dégénèrent en crises et en conflits armés à grande échelle. Des accords de limitation et de réduction ont mis fin à une course aux armements onéreuse et stérile. L'élimination d'armes dangereuses et déstabilisatrices a donné aux décideurs davantage de temps pour réagir aux crises de manière rationnelle, apaisant les craintes des populations.

Pendant la première guerre froide, les dirigeants du monde maîtrisaient la langue et la logique du désarmement et du contrôle des armements, alors considérés indissociables de la notion de sécurité. C'est en grande partie grâce à l'action menée en matière de maîtrise des armements et de désarmement que notre monde a pu en toute sécurité devenir de plus en plus multipolaire et globalisé. Cette transition s'est fondée en permanence sur la communication, le dialogue et la négociation, et surtout sur une méfiance critique envers le recours excessif et exclusif aux moyens militaires pour assurer la sécurité.

À l'heure actuelle, chacun de ces éléments semble absent du discours politique au plus haut niveau. Afin d'améliorer les conditions de sécurité à l'échelle mondiale, la communauté internationale devra s'employer à réduire l'importance de l'option militaire aux fins d'assurer la sécurité mais également renforcer celle du dialogue politique et des négociations sur le désarmement et le contrôle des armements, moyens plus sûrs, plus intelligents et plus efficaces d'atteindre les mêmes objectifs.

LES OUTILS VARIÉS DU DÉSARMEMENT

Beaucoup s'imaginent à tort qu'un retrait des armes est synonyme d'insécurité et de vulnérabilité. Or, le désarmement n'est pas un projet naïf et simpliste. Au contraire, les responsables politiques ont à leur disposition une palette d'outils stratégiques dont ils peuvent se servir dans les situations et les contextes les plus variés :

- Les mesures d'**élimination** et de **destruction** — termes qui traduisent le mieux la notion de « désarmement » — concernent tous les armements, des armes de destruction massive aux mines terrestres. Elles visent notamment le maintien de la stabilité, le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, la réduction des dépenses militaires, le respect des principes humanitaires et la prévention des conflits armés.
- Les mesures d'**interdiction** et de **restriction** sont prises le plus souvent pour des raisons humanitaires, lorsqu'il est jugé nécessaire de limiter l'utilisation de certains types d'armes pour protéger les civils, défendre les principes d'humanité ou respecter les exigences de la conscience publique.
- Les mesures de **non-prolifération** visent à empêcher la dissémination d'éléments qui posent problème ou présentent un risque. Elles concernent donc le plus souvent les armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières servant à leur fabrication, notamment les biens à double usage.
- Les mesures de **réglementation** recouvrent un large éventail d'outils, tels que le contrôle de l'activité commerciale, la sécurité physique et

la gestion des stocks. Elles peuvent viser d'autres objectifs que le désarmement, notamment renforcer la sécurité publique, empêcher les vols et les détournements, lutter contre la criminalité et faciliter la réalisation d'objectifs de sécurité plus larges.

- Les mesures de **réduction** et de **limitation** découlent souvent d'accords de contrôle des armements, contraignants ou non, visant à maintenir la stabilité, à empêcher une course aux armements ou à y mettre un terme et à réduire la menace de conflit majeur. Elles portent le plus souvent sur les armes stratégiques et d'autres grands systèmes d'armes classiques.
- Les mesures de **transparence** et de **confiance** consistent souvent à échanger volontairement des informations pour établir la compréhension et la confiance mutuelles, réduire les malentendus et les erreurs de jugement, clarifier les intentions et *in fine* de réduire le risque de conflit armé. Elles peuvent servir de référence pour mettre en place des mesures juridiquement contraignantes.
- Les mesures de **remédiation** consistent en diverses activités, dont la destruction d'engins explosifs et le déminage, la remise en état de l'environnement naturel et l'aide aux victimes et aux survivants. Elles figurent de plus en plus souvent dans les instruments de désarmement humanitaire.

LA NÉCESSITÉ D'UNE CONCEPTION CLAIRE ET CRÉDIBLE DE LA SÉCURITÉ DURABLE

La notion de sécurité a toujours évolué en fonction de l'état du monde. Le concept de sécurité nationale, fondé sur l'indépendance politique et l'intégrité territoriale d'États souverains, demeure essentiel au système international actuel. Le système de sécurité collective a constitué une innovation, soulignant que des mécanismes de coopération dans le cadre d'institutions internationales permettaient de mieux garantir cette sécurité nationale.

L'évolution de la nature des conflits armés au cours des dernières décennies et les indicibles souffrances humaines qu'ils ont occasionnées ont placé l'être humain au centre des questions de sécurité. Aujourd'hui, nous concevons tous que la sécurité consiste à assurer la protection de l'État mais aussi de sa population humaine. Au XXI^e siècle, les notions de sécurité humaine et de sécurité nationale, qui se renforcent mutuellement, guident l'action que nous menons pour développer encore les institutions multilatérales et de sécurité collective, fondée sur l'état de droit et les normes que la communauté internationale a élaborées au fil des siècles.

Les objectifs et la langue du désarmement doivent évoluer avec notre conception de la sécurité. L'expression « désarmement général et complet », née il y a près d'un siècle, demeure l'objectif ultime de l'Organisation dans le domaine du désarmement. Il est aujourd'hui essentiel que la communauté internationale repense cet objectif fondamental de sorte que les activités de désarmement, recourant à chacun des outils variés susmentionnés, contribuent clairement à la sécurité humaine, nationale et collective au XXI^e siècle.

Partie II

LE DÉSARMEMENT AU SECOURS DE L'HUMANITÉ

Les armes de destruction massive et autres armes stratégiques

Vers l'élimination des armes nucléaires

Depuis sa création, l'ONU s'emploie à éliminer dans le monde entier les armes nucléaires et toutes les autres armes de destruction massive. Tel était l'objectif de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Depuis le début de l'ère atomique, chacun sait que les armes nucléaires menacent l'existence même de l'humanité de par leur pouvoir de destruction sans précédent. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, deux bombes atomiques, de faible rendement selon les critères actuels, ont entièrement détruit les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, tuant 300 000 personnes, selon les estimations. Aujourd'hui, neuf pays ont encore dans leurs arsenaux quelque 15 000 armes nucléaires, dont des centaines en état de haute alerte, prêtes à être lancées en quelques minutes.

Au cours de la difficile période de la guerre froide, les grandes puissances ont conclu des accords historiques prévoyant des mesures concrètes pour mettre fin à la course aux armements et favoriser le désarmement, dont la limitation et l'arrêt des essais nucléaires en vue de protéger l'environnement et de freiner la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires encore plus évolués, la prise de mesures de transparence et de confiance visant à réduire les risques par l'ouverture de canaux de communication, et l'octroi aux États non dotés d'armes nucléaires de garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

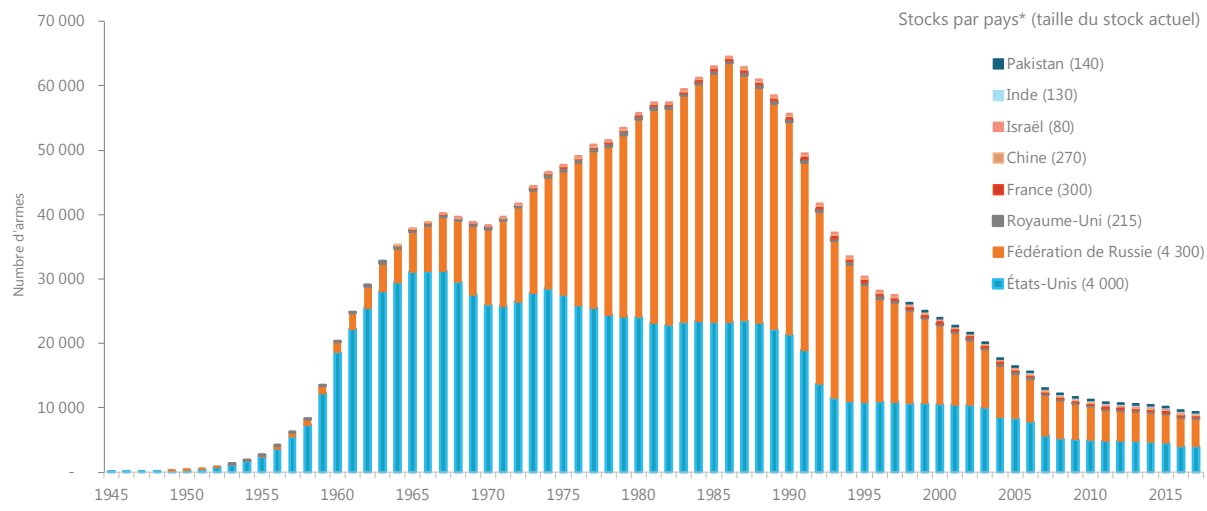
Ces efforts se sont poursuivis et intensifiés après la fin de la guerre froide. La Fédération de Russie et les États-Unis ont joué les premiers rôles dans cette action progressive et systématique, limitant d'abord l'ampleur de leurs essais nucléaires et la taille de leurs arsenaux, puis réduisant leurs stocks d'armes stratégiques et éliminant des catégories entières de missiles balistiques. Trois anciens États soviétiques — le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine — ont rapatrié les armes nucléaires en leur possession. Un État, l'Afrique du Sud, a démantelé unilatéralement son arsenal d'armes nucléaires. D'autres États, comme la France et le Royaume-Uni, ont pris des mesures unilatérales pour réduire au minimum leurs arsenaux. La Chine maintient une politique déclaratoire fondée sur le non-emploi en premier de l'arme nucléaire. De nombreuses régions, dont tous les territoires de l'hémisphère Sud, les fonds marins et l'espace extra-atmosphérique, ont été déclarées à jamais exemptes d'armes nucléaires. Des efforts soutenus mais à ce jour sans effet visent à établir de telles zones dans des régions où une confiance accrue dans le domaine militaire est cruellement nécessaire, notamment au Moyen-Orient.

La diplomatie et le dialogue ont empêché la survenance de crises de prolifération susceptibles de dégénérer en conflit armé. Le Plan d'action global commun, conclu entre les gouvernements des E3/EU+3 (France, Allemagne, Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis, Russie et Chine) et

la République islamique d’Iran, a constitué une avancée historique. Malgré les faits récents qui menacent sa viabilité à long terme, il peut et devrait rester le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de la République islamique d’Iran tout en procurant des avantages économiques

tangibles au peuple iranien. Par ailleurs, l’évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne montre l’importance du dialogue et offre la meilleure occasion depuis plus de 10 ans de réaliser les objectifs d’une dénucléarisation vérifiée et d’une paix durable dans la péninsule.

Figure 2
Stocks mondiaux d’armes nucléaires



Source : Bulletin of the Atomic Scientists

* La République populaire démocratique de Corée a testé six dispositifs explosifs nucléaires depuis 2006 mais on ignore l’état de son stock.

Récemment, la prise de conscience croissante des conséquences humanitaires catastrophiques qu’aurait l’utilisation d’armes nucléaires, même limitée, et la frustration suscitée par l’absence de progrès tangibles dans le domaine du désarmement ont donné lieu à de nouvelles mesures visant à faciliter l’interdiction et l’élimination de ces armes. Ainsi, l’Assemblée générale a adopté en 2017 le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires. Cet instrument historique, pour lequel la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a reçu le prix Nobel de la paix, constituera un élément

important du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires lorsqu’il entrera en vigueur et permettra aux États qui le souhaitent de souscrire à des normes multilatérales parmi les plus strictes en matière de lutte contre les armes nucléaires.

En dépit de ces avancées importantes, beaucoup estiment que le désarmement nucléaire a cessé de progresser et des signes inquiétants donnent à penser que le nucléaire est en train de prendre la mauvaise direction. Le consensus international sur la voie à suivre pour parvenir à l’élimination des armes nucléaires a été mis à rude

épreuve par des décennies de paralysie des instances multilatérales de négociation. Au niveau bilatéral, aucune négociation n'est en cours en vue de nouvelles réductions des stocks d'armes nucléaires stratégiques après l'expiration du dernier accord en date de réduction vérifiée entre la Russie et les États-Unis, en 2021. Le dialogue stratégique entre les États dotés de l'arme nucléaire demeure limité. Les violations présumées d'instruments de maîtrise des armements contribuent à la dégradation du climat de sécurité internationale, tout en compromettant la perspective de réductions supplémentaires et la prise d'autres initiatives de contrôle des armements. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux, procédant parfois à des améliorations susceptibles de leur procurer de nouvelles capacités militaires et d'abaisser le seuil de recours à ces armes sur le champ de bataille.

Les risques nucléaires auxquels nous sommes exposés actuellement sont inacceptables, et s'accroissent du fait que des grandes puissances militaires tendent depuis peu à se détourner du désarmement et de la maîtrise des armements comme moyens de réduire les tensions internationales et de renforcer la sécurité. L'évolution de la technologie contribue également à accroître les risques, notamment celui de cyberattaques sur les systèmes d'armes nucléaires, leurs dispositifs de commandement et de contrôle et leurs réseaux d'alerte rapide. Dans d'autres

domaines, la mise au point de systèmes de missiles dotés d'une capacité antisatellite et de plateformes orbitales susceptibles d'être utilisés comme armes spatiales suscite des difficultés d'un genre nouveau.

Pour ces raisons, l'élimination totale des armes nucléaires demeure la première priorité de l'ONU en matière de désarmement. Toutefois, l'action que nous menons à cette fin continue de se heurter à de graves difficultés. Afin que le climat de sécurité internationale cesse de se détériorer, il faut retrouver cet état d'esprit où le désarmement nucléaire est considéré comme le meilleur moyen de préserver la paix, d'empêcher les grands conflits interétatiques et de maintenir la stabilité en période de turbulences.

Le Secrétaire général demeure pleinement déterminé à œuvrer en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires et demande aux États Membres de relancer sans délai leurs efforts en ce sens. Il redoublera d'efforts pour redynamiser les débats sur le désarmement nucléaire et s'emploiera avec les États Membres à progresser dans les trois domaines suivants : reprise du dialogue et des négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement nucléaires, renforcement des normes contre les armes nucléaires et leur prolifération et préparation à un monde exempt d'armes nucléaires. Ces domaines d'action sont examinés plus en détail ci-après.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 était à l'origine une mesure provisoire destinée à arrêter la dissémination des armes nucléaires en attendant leur élimination totale. Ayant atteint la quasi-universalité, il en est venu à être considéré comme un des piliers de l'architecture de sécurité internationale. John Kennedy, alors candidat à la présidence des États-Unis, avait prédit l'émergence de 20 à 30 puissances nucléaires mais grâce aux avantages qu'apportait le Traité en termes de sécurité et à son système de garanties concernant les activités nucléaires civiles, de nombreux États ont fini par renoncer à se doter de l'arme nucléaire et à ce jour il y a moins de 10 pays dont on sait qu'ils possèdent des armes nucléaires. Point essentiel, le Traité est le seul instrument juridiquement contraignant par lequel tous les États s'engagent à mener à bien le désarmement nucléaire.

REPRISE DU DIALOGUE ET DES NÉGOCIATIONS SUR LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRES

Dans le cadre de l'examen quinquennal prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États parties ont négocié et défini d'un commun accord des mesures concrètes et un plan d'action qui, s'ils sont mis en œuvre, aboutiront à l'élimination complète des armes nucléaires. Ces dernières décennies, les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont procédé à de réelles

réductions et limitations, conformément à l'obligation de désarmement juridiquement contraignante que leur impose le Traité et à leur engagement sans équivoque d'aboutir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Cependant, récemment, les négociations sur des réductions bilatérales sont restées au point mort et le dialogue direct entre les cinq États dotés de l'arme nucléaire a marqué le pas. Un consensus international solide subsiste quant aux domaines dans lesquels ces États peuvent progresser en menant un dialogue approfondi à un plus haut niveau : réduction des stocks globaux d'armes nucléaires de tous types, garantie du non-recours aux armes nucléaires, réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires, réduction de la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, imposition de contraintes à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires encore plus évolués, renforcement de la transparence des programmes d'armement nucléaire et mesures visant à renforcer la confiance mutuelle.

Hélas, il existe aujourd'hui de sérieuses divergences quant à la meilleure façon d'envisager la réduction et l'élimination des armes nucléaires. Selon certains, elles traduisent une concurrence entre objectifs humanitaires et préoccupations liées à la sécurité. Or, cette opposition est erronée. En réalité, les considérations humanitaires et celles de sécurité ne s'excluent pas mutuellement et sous-tendent en leur donnant un caractère d'urgence tous les efforts de la communauté internationale. Pour retrouver une vision et une stratégie communes en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, la communauté internationale doit reprendre un dialogue

de fond sincère et axé sur les résultats. En permettant de rétablir la confiance entre les États Membres, un tel dialogue contribuera à débloquer l'impasse actuelle.

Il importe que tous les États Membres tiennent compte des intérêts humains, nationaux et collectifs légitimes des autres États Membres en matière de sécurité et trouvent un moyen de garantir la sécurité de tous. Malgré les divergences concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, il faut faire face aux frustrations et aux inquiétudes qu'il suscite. Un nouvel engagement politique de hâter la mise en œuvre des engagements passés, notamment

en fixant des objectifs de référence et un calendrier concrets, contribuera également à restaurer la confiance et à créer les conditions d'une démarche commune pour l'avenir.

À cet égard, le Secrétaire général redoublera d'efforts pour faciliter l'indispensable dialogue entre les États Membres, notamment en créant de nouvelles plateformes informelles ou en recourant aux instances existantes pour formuler de nouvelles idées, et en usant de ses bons offices pour étudier de nouvelles approches et renforcer la confiance mutuelle.

ACTION

*Le **Secrétaire général** et la **Haute-Représentante pour les affaires de désarmement** redoubleront d'efforts pour faciliter le dialogue entre les États Membres, dans des cadres formels et informels, afin de les aider à renouer avec une vision et une démarche communes menant à l'élimination totale des armes nucléaires.*

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été conçu comme une contribution à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les obligations générales qu'il contient interdiront aux parties de mener diverses activités liées aux armes nucléaires ou d'aider à les mener. Il comporte des obligations positives d'assistance aux victimes de l'utilisation ou de la mise à l'essai d'armes nucléaires et de remise en l'état de l'environnement. Il prévoit également qu'un État doté de l'arme nucléaire peut y adhérer et éliminer ensuite son arsenal. Il a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017 et entrera en vigueur 90 jours après que le cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion aura été déposé.

RENFORCEMENT DES NORMES CONTRE LES ARMES NUCLÉAIRES ET LEUR PROLIFÉRATION

Les normes existantes de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires sont indissociables et se renforcent mutuellement. La non-prolifération est un élément incontournable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et demeure essentielle à la préservation d'un environnement propice au désarmement, lui-même indispensable à la pérennisation de la non-prolifération. Les deux objectifs sont indissociables. Ils forment un ensemble de dispositions juridiques étroitement liées et s'appliquant à la fois aux États dotés et

non dotés de l'arme nucléaire. Un recul de l'un des côtés entraîne inévitablement le recul de l'autre.

Les progrès futurs en matière d'élimination des armes nucléaires devront donc préserver et protéger les normes existantes interdisant les armes nucléaires et leur prolifération. Nombre de ces normes peuvent être considérées comme des règles coutumières du droit international étant donné l'acceptation quasi universelle des instruments juridiquement contraignants qui les contiennent, le soutien général dont elles bénéficient à l'Assemblée générale et la pratique des États. D'autres sont en passe d'être reconnues comme telles. Toutefois, les événements actuels mettent à rude épreuve bon nombre d'entre elles, dont les plus fondamentales, qui interdisent l'utilisation et les essais d'armes nucléaires.

Norme interdisant l'utilisation. À la fin de la guerre froide, les dirigeants des deux superpuissances nucléaires, Ronald Reagan et Mikhail Gorbatchev, sont convenus qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais avoir lieu. Cette vérité incontestable n'a rien perdu de sa force. Or, certains États dotés de l'arme nucléaire continuent d'en mettre au point et de formuler des doctrines permettant leur utilisation militaire. Toute mesure visant à élargir le champ des situations dans lesquelles des armes nucléaires peuvent être utilisées va à l'encontre de 72 années de non-utilisation.

Il faut manifestement préserver la norme interdisant l'emploi des armes nucléaires au nom des objectifs humanitaires et de sécurité, surtout dans les États dotés de ces armes, qui seraient probablement les premiers touchés si elles étaient à nouveau utilisées. Selon des recherches récentes, même un emploi limité de ces armes

aurait des conséquences humanitaires désastreuses. Les filles et les femmes seraient particulièrement touchées par les rayonnements ionisants. Aucun État ou organe international n'aurait les moyens de faire face à la situation d'urgence humanitaire à laquelle l'explosion d'une arme nucléaire donnerait lieu ni d'apporter l'aide voulue aux victimes. Or, la promotion de mesures visant la non-utilisation des armes nucléaires peut donner d'importantes assurances de sécurité qui renforceront la non-prolifération.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États qui en sont dotés doivent mener des politiques visant à prévenir leur emploi, à réduire le danger de guerre nucléaire et à contribuer à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Tous doivent réaffirmer qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais avoir lieu. Dans le même temps, tous les membres de la communauté internationale doivent, par leurs politiques et leurs actes, veiller à ce que ces 72 années de non-utilisation d'armes nucléaires se prolongent indéfiniment et soient universellement considérées comme une norme intangible. Le Secrétaire général s'associe à cet objectif.

Norme interdisant les essais. La norme interdisant les essais est un autre exemple de mesure servant des objectifs de désarmement et de non-prolifération. En limitant la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires sophistiquées, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a freiné la course aux armements. Il constitue également une barrière normative solide face aux États qui chercheraient à mettre au point, à fabriquer et à se procurer des armes nucléaires au mépris de leurs engagements en matière de non-prolifération.

À une exception près ces dernières années, tous les États se sont conformés à la norme créée par le Traité et ont observé un moratoire sur les essais nucléaires. Preuve de la force de cette norme, la communauté internationale a réagi à chaque violation de celle-ci depuis que le Traité a été ouvert à la signature en 1996. Le Conseil de sécurité a adopté une résolution appuyant spécifiquement le Traité. La norme interdisant les essais nucléaires a été renforcée encore par les dispositions des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et interdiction des armes nucléaires.

ACTION

*Le **Secrétaire général** soutient le principe de non-utilisation des armes nucléaires et demande à tous les États d'affirmer qu'il est dans l'intérêt de la sécurité nationale, collective et humaine que ces armes ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances, et qu'il en va de la survie de l'humanité.*

*Le **Secrétaire général** demande également à tous les États dotés de l'arme nucléaire d'affirmer qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais avoir lieu.*

La norme créée par le Traité est donc solide mais les institutions censées le faire respecter n'ont été que partiellement mises en place. Le système de surveillance international a démontré sa capacité de faire respecter l'interdiction des essais nucléaires mais les autres composantes du système de vérification du Traité ne pourront être mises en place qu'à son entrée en vigueur, lorsqu'il aura été ratifié par les huit États visés à l'Annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait. Tout doit être fait pour que le Traité entre en vigueur et conserve sa place dans le dispositif international. Afin de dissiper toute incertitude quant à l'avenir de cette institution primordiale, la communauté internationale doit continuer de chercher les moyens de donner pleinement effet au régime qu'il prévoit, le plus vite possible, pour en protéger et garantir la permanence. Il incombe en particulier aux États dont la ratification du Traité conditionne son entrée en vigueur de prendre l'initiative sans attendre que les autres agissent.

PRÉPARATION À UN MONDE EXEMPT D'ARMES NUCLÉAIRES

Pendant de nombreuses décennies, la communauté internationale s'est accordée à penser que l'élimination totale des armes nucléaires pouvait se faire par un processus systématique et progressif. L'idée selon laquelle un processus graduel était le meilleur moyen de parvenir au désarmement nucléaire est apparue pour la première fois dans les années 1950 lorsque les négociations d'après-guerre sur le désarmement généralisé se sont progressivement enlisées. Bon nombre des étapes envisagées à l'époque étaient considérées comme essentielles pour apaiser les tensions, mettre fin à la course aux armements et permettre des mesures de désarmement supplémentaires.

La communauté internationale a ainsi pu progresser, adoptant de nombreux instruments historiques et d'autres

ACTION

*Le Secrétaire général demande à **tous les États dont la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires conditionne** son entrée en vigueur de s'engager à le signer dans un bref délai s'ils ne l'ont pas déjà fait et à conclure rapidement leur processus de ratification.*

arrangements maintenant considérés comme des « mesures de désarmement partielles », dont les traités relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires, à l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, à la non-militarisation de l'Antarctique et des fonds marins, les traités établissant une zone exempte d'armes nucléaires, les canaux de communication bilatérale militaire et les restrictions concernant les systèmes stratégiques de lancement nucléaire et de défense antimissile. De nombreuses autres mesures ont été examinées au fil des années, dont certaines pourraient encore aider

grandement la communauté internationale à se préparer à un monde exempt d'armes nucléaires.

En ces temps d'accroissement des tensions et d'inquiétude mondiale, c'est avec un nouveau sentiment d'urgence qu'il faut prendre des mesures d'atténuation des risques jusqu'à l'élimination totale des armes nucléaires. Il peut s'agir de transparence dans les programmes d'armes nucléaires, de réductions supplémentaires de tous les types d'armes nucléaires, d'engagements à ne pas mettre au point des types d'armes nouveaux ou déstabilisants,

ACTION

*Le **Secrétaire général** et le **Haute-Représentant pour les affaires de désarmement** s'emploieront avec les États Membres à renforcer et consolider les zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en facilitant une coopération et une concertation accrues entre les zones existantes, en encourageant les États dotés de l'arme nucléaire à adhérer aux protocoles des traités établissant de telles zones et en appuyant la création d'autres zones de ce type, notamment au Moyen-Orient.*

*Avec l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**, le **Bureau des affaires de désarmement** appuiera la prise et l'application rapides de mesures destinées à atténuer les risques d'utilisation des armes nucléaires et à renforcer la confiance mutuelle.*

*Le **Bureau des affaires de désarmement** appuiera l'ouverture et la conclusion rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.*

*Le **Bureau des affaires de désarmement** appuiera l'élaboration de normes et de techniques et le développement de capacités de vérification du désarmement nucléaire, en commençant en 2018 par les dialogues d'experts demandés par l'Assemblée générale.*

notamment des missiles de croisière, d'engagements mutuels de ne pas utiliser les armes nucléaires ou d'en diminuer l'importance dans les doctrines de sécurité. Ces mesures devraient viser à accroître la stabilité et renforcer la sécurité pour tous.

Mettre fin à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires reste l'une des plus anciennes priorités à mettre en œuvre en matière de désarmement nucléaire, formulée pour la première fois dans les années 1950. Pour être pleinement efficace, un traité sur les matières fissiles doit être multilatéral, non discriminatoire et vérifiable, viser à la fois la non-prolifération et le désarmement et pouvoir être considéré comme une étape

irréversible vers l'élimination des armes nucléaires.

Enfin, le nombre d'armes nucléaires déployées continuant de diminuer, la communauté internationale devra trouver comment vérifier de façon fiable que les têtes nucléaires sont démantelées. La limitation des vecteurs à capacité nucléaire et la vérification de leur destruction demeurent fondamentales mais à ce jour il n'a pas pu être vérifié qu'une tête nucléaire ait été détruite conformément à un engagement international. Ces dernières années, la communauté internationale a lancé des projets inédits dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, qui constitueront le fondement technique des futurs accords de désarmement.

Faire respecter les normes interdisant les armes chimiques et biologiques

L'interdiction internationale des armes chimiques et biologiques découle des horreurs de la Première Guerre mondiale. L'emploi de ces armes est considéré depuis longtemps comme contraire aux principes de l'humanité et aux exigences de la conscience publique. Le travail de longue haleine visant à éliminer ces armes de destruction massive dans le monde entier a fini par aboutir à la conclusion de la Convention sur les armes biologiques en 1971 et de la Convention sur les armes chimiques en 1992.

En ce qui concerne les armes chimiques, 96 % des stocks déclarés à l'échelle mondiale ont maintenant été détruits sous vérification internationale. Cependant, plusieurs États, dont ceux soupçonnés d'avoir un programme d'armes chimiques, restent à l'écart de la Convention. Qui plus est, les normes interdisant les

armes chimiques ont été mises à mal ces dernières années par leur utilisation répétée, jusque-là impunie, dans le cadre du conflit en République arabe syrienne et des assassinats perpétrés en Malaisie et au Royaume-Uni.

En ce qui concerne les armes biologiques, l'idée même d'utiliser délibérément la maladie comme une arme est considérée universellement comme répugnante et illégitime. Aucun pays ne se targue publiquement de détenir des armes biologiques ou d'en avoir besoin pour assurer sa sécurité nationale. Cependant, des acteurs non étatiques cherchent toujours à en obtenir et les avancées scientifiques et technologiques ont fragilisé les obstacles techniques à leur acquisition et à leur mise au point. La Convention sur les armes biologiques demeure le principal instrument international face à ce défi

mais elle est moins institutionnalisée que d'autres régimes similaires, son application au niveau national est inégale et elle ne prévoit pas de capacité opérationnelle de faire face à une attaque biologique et ne comporte aucune disposition sur la vérification de son application.

Il est dans l'intérêt de l'humanité entière de faire respecter les normes interdisant les armes chimiques et biologiques. Malheureusement, des divergences politiques ont empêché d'amener ceux qui enfreignent l'interdiction des armes chimiques à répondre de leurs actes et de renforcer les institutions communes. Si nous ne parvenons pas à sortir de l'impasse, nous risquons de replonger dans une période d'obscurantisme où l'emploi d'armes chimiques et peut-être biologiques deviendrait tragiquement banal. Pour empêcher un tel scénario, les membres du Conseil de sécurité doivent à nouveau montrer leur détermination et leur unité pour mettre fin à l'impunité et appuyer les mécanismes pouvant agir de manière indépendante pour amener les responsables des violations commises en République arabe syrienne à répondre de leurs actes.

ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS ET METTRE FIN À L'IMPUNITÉ

Tout emploi d'une arme chimique constitue un crime international. Les nombreuses attaques odieuses à l'arme chimique survenues lors du conflit en République arabe syrienne, à commencer par celles de 2013 à Alep, dans la Ghouta et ailleurs, ont été qualifiées de violations graves du droit des conflits armés. Depuis, des inspecteurs internationaux ont enquêté sur 83 cas d'emploi présumé d'armes chimiques en République arabe syrienne. Le Gouvernement syrien et l'État islamique d'Iraq et du Levant ont été déclarés responsables de l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. L'emploi de ces armes est devenu tellement courant dans ce conflit qu'on peut le qualifier de crime contre l'humanité.

Le Conseil de sécurité a failli à ses responsabilités. Alors que malheureusement son activité récente a souvent tenu du théâtre politique, le peuple syrien continue d'être victime de l'emploi d'armes abominables, en plus des souffrances indicibles qu'il subit du fait de

ACTION

*Le **Secrétaire général** s'emploiera avec les membres du Conseil de sécurité à générer une nouvelle volonté politique commune de rétablir le respect de la norme internationale interdisant les armes chimiques, notamment en créant un nouveau mécanisme impartial chargé d'identifier les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne.*

l'emploi illicite d'armes classiques et de la destruction massive de villes, villages et quartiers entiers. Il faut d'urgence mettre fin à cette situation en rétablissant l'adhésion de tous à la norme internationale interdisant les armes chimiques et le respect de celle-ci, par tous les moyens politiques disponibles. Il importe de réussir car aussi longtemps que le Conseil de sécurité manquera à sa mission dans ce domaine, de sérieux doutes subsisteront quant à sa capacité d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a le pouvoir et les moyens d'enquêter sur toute allégation crédible afin d'établir si des armes chimiques ont été utilisées sur le territoire des parties à la Convention sur les armes chimiques ou en violation des dispositions de celle-ci. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit jouer son rôle pour que des enquêtes impartiales soient menées afin d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et de les amener à répondre de leurs actes.

RENFORCER LES MOYENS DE FAIRE RESPECTER LA NORME INTERDISANT LES ARMES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

En 2013, il a été demandé au Secrétaire général d'exercer le pouvoir indépendant dont il dispose pour enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. L'ONU a pu former rapidement une équipe et l'envoyer sur le terrain, grâce notamment aux accords permanents entre elle et l'OIAC. Compte tenu du statut quasi universel de la Convention sur les armes chimiques, l'OIAC devrait devenir le seul organe permanent habilité à enquêter pour déterminer si des armes chimiques ont été utilisées en violation de la Convention. Le Secrétaire général appuiera les efforts visant à renforcer la Convention et ses capacités institutionnelles, afin que cet instrument essentiel du désarmement soit pleinement appliqué.

La situation est tout autre pour ce qui est du risque d'emploi d'armes biologiques : aucune organisation et aucun corps

ACTION

*Le **Secrétaire général** et le **Haute-Représentant pour les affaires de désarmement** s'emploieront avec les États Membres, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale, à créer une capacité permanente de coordination afin de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations d'emploi d'armes biologiques, conformément au pouvoir que la résolution 42/37 C confère au Secrétaire général.*

*Le **Bureau des affaires de désarmement** s'emploiera avec toutes les entités des Nations Unies compétentes à contribuer à l'élaboration d'un cadre permettant une action internationale concertée en cas d'emploi d'armes biologiques.*

d'inspecteurs ne veillent au respect de la Convention sur les armes biologiques. Seul le Secrétaire général a donc autorité et qualité pour enquêter indépendamment sur les allégations crédibles d'emploi d'armes biologiques. Faisant fond sur les enseignements de l'enquête de 2013 sur l'utilisation d'armes chimiques, le Bureau des affaires de désarmement a amélioré sa capacité de dépêcher rapidement des enquêteurs sur le terrain en renforçant la formation des experts inscrits sur sa liste et ses capacités de planification opérationnelle, avec une attention particulière aux interventions en cas d'utilisation présumée d'armes biologiques.

Entretemps, l'inquiétude face au risque croissant que constituent les armes biologiques continue d'augmenter parce que les avancées scientifiques et technologiques fragilisent les obstacles à leur acquisition, à leur accès et à leur utilisation, notamment par des acteurs non étatiques. Il faut donc renforcer la Convention sur les armes biologiques, qui permet d'envisager des mesures de prévention telles que des systèmes de santé nationaux robustes, des moyens d'intervention vigoureux et des contre-mesures efficaces. La première étape est de veiller à une application plus effective de la Convention, en améliorant les liens avec les autres activités pertinentes, par exemple dans le domaine de la sécurité sanitaire mondiale, et le contrôle des recherches à double usage préoccupantes, notamment dans le cadre de l'Objectif de développement durable n° 3 concernant la santé et le bien-être.

Les pandémies naturelles telles que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest ont montré les ravages que pouvaient causer les maladies infectieuses. Une maladie délibérément répandue pourrait être bien plus dévastatrice encore et le monde n'y

Enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques et biologiques

En 1987, par sa résolution 42/37 C, l'Assemblée générale a donné au Secrétaire général le pouvoir d'enquêter à tout moment sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques et d'armes à toxines en réponse à des informations communiquées par les États Membres. Le Conseil de sécurité a approuvé ce mandat dans sa résolution 620 (1988). Le but des enquêtes menées dans le cadre de ce mécanisme est d'établir les faits et de communiquer rapidement les résultats aux États Membres. Dans le cas d'une enquête sur l'emploi d'armes chimiques dans un État non partie à la Convention sur les armes chimiques, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a accepté, dans le cadre d'un arrangement permanent, de mettre ses ressources à la disposition du Secrétaire général. Le Bureau des affaires de désarmement maintient la capacité opérationnelle de ce mécanisme en fournissant une formation spécialisée aux experts qualifiés susceptibles d'être appelés à participer aux enquêtes.

est généralement pas préparé. Une capacité internationale accrue d'enquêter sur l'emploi présumé d'armes biologique et de détecter rapidement tout acte illicite aurait un effet dissuasif. Pour être bien préparée à faire face à toute allégation crédible d'emploi d'armes biologiques, l'ONU doit disposer d'une capacité institutionnelle spécialisée. Le Secrétaire général compte donc s'employer avec les États Membres à

créer une capacité temporaire pouvant à tout moment enquêter sur les allégations d'emploi d'armes biologiques tout en demandant à l'Assemblée générale de l'aider à mettre en place une solution à plus long terme. Il faut non seulement pouvoir empêcher l'emploi d'armes biologiques par une détection rapide mais aussi renforcer la Convention afin de pouvoir réagir de façon appropriée à une attaque biologique.

Empêcher l'apparition de nouveaux domaines de concurrence stratégique et de conflits

Dans les années 50, la mise au point de missiles balistiques à longue portée a à la fois ouvert la voie à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et exacerbé la course aux armements jusqu'au bord d'une guerre nucléaire. Depuis lors, un des objectifs principaux du désarmement est de maîtriser les domaines existants de concurrence stratégique et de conflits tout en empêchant leur survenance ailleurs. La communauté internationale a rapidement franchi des étapes essentielles en interdisant le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace et en assurant la démilitarisation des corps célestes. En revanche, les efforts visant à contrôler véritablement les missiles sont restés limités et non universels et les difficultés récentes dans ce domaine contribuent directement à une résurgence de la concurrence en matière d'armes stratégiques.

Les progrès des techniques spatiales apportent énormément dans tous les domaines de la vie humaine et de l'activité économique. Toutefois, en l'absence de retenue et de coopération, la dépendance civile et militaire croissante vis-à-vis de l'espace suscite rapidement des risques et vulnérabilités nouveaux et inquiétants. En

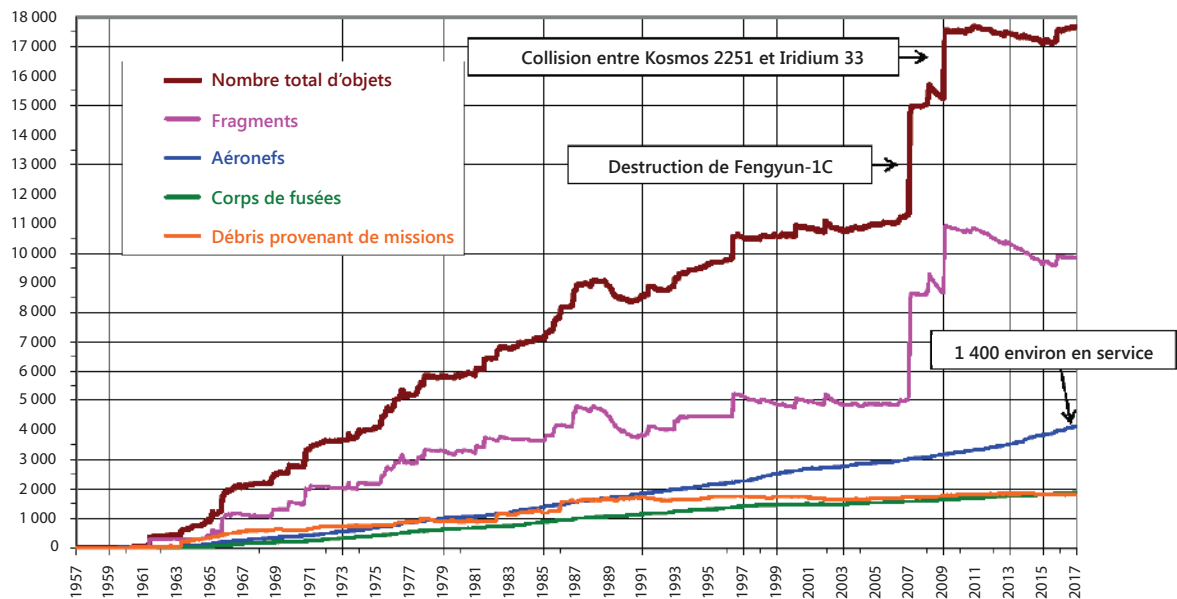
particulier, l'utilisation militaire répandue de l'espace extra-atmosphérique aux fins des communications, du commandement et du contrôle, de la navigation et de l'orientation, de la collecte de renseignements et de l'alerte rapide pousse également les forces armées à faire de l'espace un théâtre potentiel d'opérations de guerre.

L'emploi de la force dans cet environnement spatial fragile aurait probablement des conséquences durables et dévastatrices. À cause du lien étroit entre l'espace extra-atmosphérique et les forces nucléaires, un conflit armé dans l'espace pourrait également avoir des conséquences catastrophiques sur Terre. Il est donc dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité que nous nous employions d'urgence à préserver la paix dans l'espace.

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA VIABILITÉ À LONG TERME DES ACTIVITÉS DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Depuis des décennies, l'Organisation des Nations Unies s'emploie à assurer la sécurité et la viabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique en y empêchant toute course aux armements. Une telle compétition

Figure 3
Nombre d'objets dans l'espace extra-atmosphérique



Source : Project Ploughshares, Indice de sécurité spatiale 2017

ne s'est pas encore produite mais les capacités technologiques existent depuis des décennies. De nombreux projets de déploiement de capacités perturbatrices et destructrices diverses ont été étudiés, mis au point et mis à l'essai. Les systèmes antimissiles balistiques déployés par un nombre croissant de pays pourraient servir d'armes antisatellites.

La communauté internationale n'a pas encore pu commencer de négociations sur des mesures juridiquement contraignantes de maîtrise des armements dans l'espace mais elle s'emploie à élaborer de nombreux outils pour faire face à cette situation, notamment des mesures de transparence et de confiance non contraignantes, des normes de comportement responsable, des directives volontaires pour la réduction des débris et la viabilité à long terme des activités spatiales

ACTION

*Le **Bureau des affaires de désarmement**, le **Bureau des affaires spatiales** et l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** vont approfondir leur collaboration avec les États Membres sur la mise en œuvre concrète de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et sur l'élaboration de mesures efficaces de prévention d'une course aux armements dans l'espace.*

et des engagements politiques à ne pas déployer d'armes dans l'espace.

À ce jour, malgré les tensions géopolitiques et stratégiques, il demeure un terrain d'entente entre les grandes nations spatiales et les autres acteurs spatiaux sur les moyens de progresser dans nombre de ces domaines. L'Organisation des Nations Unies reste particulièrement bien placée pour insister sur la coopération internationale et la retenue en tant que seule solution durable pour assurer la paix et la sécurité dans l'espace.

JUGULER LES NOUVEAUX TYPES D'ARMES STRATÉGIQUES DÉSTABILISATRICES

Les missiles suscitent diverses inquiétudes pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationales. Ils posent des problèmes concernant la stabilité, la gestion des crises, la protection des civils et la réalisation d'objectifs de désarmement plus larges. Les missiles balistiques conventionnels sont devenus prépondérants dans les arsenaux de nombreux États et de certains acteurs non étatiques, en tant qu'armes destinées à bombarder de grandes étendues, pointées le plus souvent sur des villes. Certains États mettent au point des missiles balistiques de haute précision pouvant être employés dans un plus grand nombre de situations. Les missiles de croisière sont aujourd'hui

largement disponibles et les progrès technologiques permettent de concevoir des systèmes plus rapides et discrets. Certains systèmes de défense antimissiles peuvent être employés comme armes antisatellites.

Pendant des décennies, les missiles stratégiques ont constitué une préoccupation essentielle du désarmement nucléaire et fait l'objet de restrictions et de réductions convenues bilatéralement. Des faits nouveaux, notamment les différends non réglés concernant la défense antimissile et les missiles de croisière basés à terre, sont venus empêcher de nouvelles avancées. La mise au point de systèmes avancés de frappe à longue portée, notamment de corps de rentrée manœuvrables et de véhicules planants hypersoniques, pourrait compliquer considérablement les relations stratégiques, provoquer une nouvelle course aux armements et menacer la stabilité.

Il n'existe à ce jour aucun accord universel contraignant sur les missiles. Les accords volontaires et codes de conduite actuels, pour importants qu'ils soient, n'apportent pas de réponse globale aux inquiétudes que les missiles font peser sur la sécurité. La communauté internationale doit renouer le dialogue et accorder une priorité plus élevée aux questions relatives aux missiles, en particulier dans le cadre du processus de désarmement.

ACTION

*Le **Bureau des affaires de désarmement** et l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** effectueront en consultation avec des experts gouvernementaux et la société civile une étude sur l'incidence des armes classiques à longue portée, notamment celles à technologies hypersoniques, sur la paix et la sécurité.*

Partie III

UN DÉSARMEMENT QUI SAUVE DES VIES

Armes classiques

Alors que nous sommes depuis près de 20 ans au XXI^e siècle, il est inquiétant que la violence armée continue de régner dans de nombreuses régions du monde et que celui-ci reste largement surarmé. L'industrie de l'armement continue de tourner à haut régime et de trouver de nouveaux marchés. L'accumulation massive d'armes classiques se poursuit, en particulier dans certaines régions sujettes aux conflits.

Alors qu'on constate une stagnation en matière de maîtrise des armes classiques au niveau mondial, l'absence de désarmement et de maîtrise des armements aux niveaux régional, national et local a été désastreuse. Les conflits armés sont devenus plus longs, plus complexes, plus déstabilisants et plus difficiles à surmonter, notamment à cause d'une disponibilité croissante d'armes militaires et improvisées. Les acteurs non étatiques sont de mieux en mieux équipés, à cause d'une protection insuffisante des stocks d'armes et de transferts sur les marchés illicites ou entre États.

La complexité croissante des conflits contemporains, conjuguée au laxisme des contrôles des moyens de recourir à la force meurtrière, est une source croissante d'insécurité humaine. Ainsi, alors que la plupart des conflits armés des deux dernières décennies étaient internes, les forces armées ont continué de livrer combat avec les principales armes classiques conçues pour être employées contre des armées adverses sur des champs de bataille

traditionnels. Beaucoup de ces armes frappent par nature sans discrimination lorsqu'elles sont employées dans des zones habitées. Comme les conflits armés se déplacent des campagnes vers les villages et les villes, les conséquences humanitaires sont désastreuses.

Le désarmement et la maîtrise des armements en ce qui concerne les armes classiques ont servi de nombreux objectifs. Ils ont contribué à mettre fin à des conflits, à instaurer la paix et à prévenir une reprise rapide des hostilités. Ils ont favorisé la transparence, la confiance et la stabilité au niveau régional, allégeant la charge militaire pour les sociétés. Ils ont permis de faire respecter les principes d'humanité. Ils ont empêché le détournement d'armes au profit de détenteurs malveillants ou non autorisés.

Malgré ces bienfaits, le désarmement n'est pas bien intégré à l'action de médiation et de prévention des conflits des Nations Unies et ses outils doivent être mis à jour, en particulier pour ce qui est de la collecte et de l'utilisation des données. Les analyses des risques et la prévention ne tiennent pas compte de l'incidence des armes comme facteurs de déclenchement et de prolongement des conflits armés. À part une réduction du nombre de morts directement liées aux combats, on ignore généralement dans quels domaines la réalisation des objectifs de désarmement contribuerait à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Pour toutes ces raisons, il faut insister davantage sur le désarmement qui sauve des vies. Il faut donc prendre des mesures concrètes pour protéger les civils contre l'urbanisation croissante des conflits armés, l'emploi généralisé d'engins explosifs improvisés et les conséquences

néfastes des nouvelles technologies sur les principes humanitaires. Il faut également s'employer plus généralement à replacer le désarmement dans le pilier Paix et sécurité de l'Organisation, à nouer des partenariats efficaces et à renforcer l'unité d'action des entités des Nations Unies.

Réduire l'incidence humanitaire des armes classiques

PROTÉGER LES CIVILS CONTRE L'URBANISATION DES CONFLITS ARMÉS

Les civils continuent d'être les plus touchés par les conflits armés dans le monde. Les crises humanitaires qui ont invariablement suivi les conflits récents résultent d'attaques délibérées contre la population civile et les biens de caractère civil, d'attaques sans discrimination, d'un mauvais choix des armes et de ce que les parties au conflit ne veillent pas toujours à épargner aux civils et aux biens de caractère civil les conséquences de la guerre.

L'urbanisation des conflits armés a eu des conséquences dévastatrices incontestables pour les civils. Une source de préoccupation majeure est l'emploi d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées. Il s'agit de systèmes d'armes, de munitions et de tactiques employés par les États et les acteurs non étatiques, qui peuvent causer des dommages collatéraux considérables dans les zones à forte concentration de civils. Les types d'armes posant problème sont les armes à tir indirect, telles que l'artillerie, les roquettes et les mortiers, les armes qui tirent par rafales, telles que les lance-roquettes multiples, les bombes aériennes de gros calibre et les missiles balistiques sol-sol. Il s'agit de systèmes divers comportant des munitions à large rayon d'action destructeur, des armes munies de vecteurs



Objectif de développement durable n° 16, cible 1

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

imprécis, ou des dispositifs dispersant de nombreuses munitions sur une grande surface.

Les préoccupations humanitaires sont suscitées principalement par les dommages immédiats et surtout à long terme infligés aux civils et aux biens de caractère civil lors des conflits récents ou encore en cours, notamment, en Afghanistan, dans l'État de Palestine, en Iraq, en République arabe syrienne, à Sri Lanka, en Ukraine et au Yémen. Selon un rapport non gouvernemental basé sur des sources en langue anglaise, 92 % des victimes d'armes explosives dans des zones peuplées en 2017 étaient des civils.

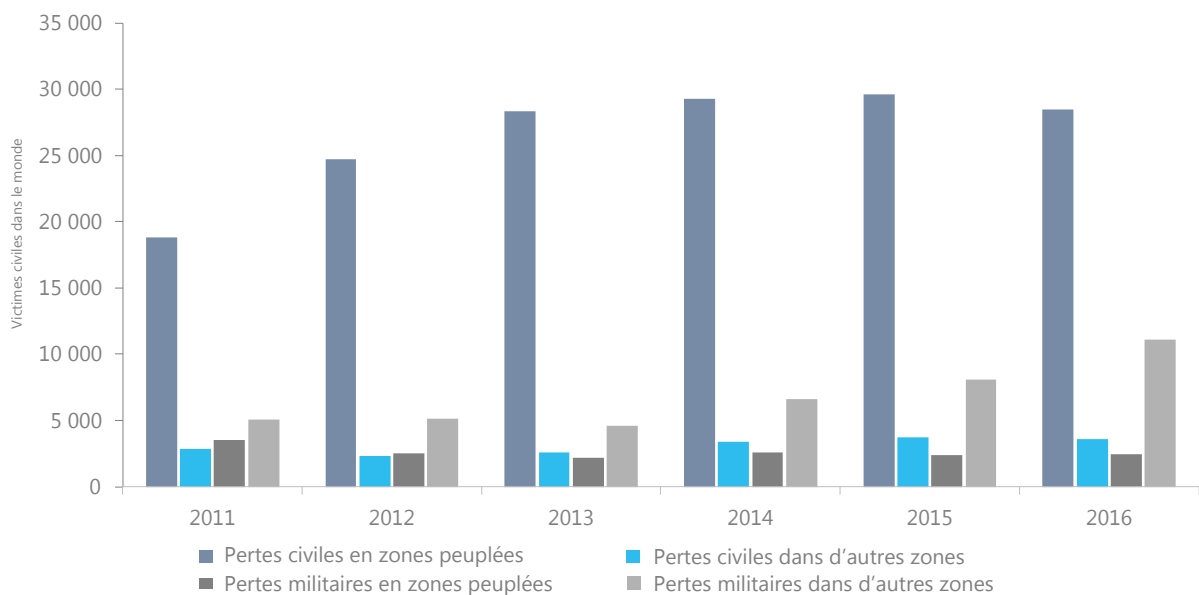
La collecte de données sur les victimes civiles est une mesure concrète essentielle que les Nations Unies, les parties au conflit, les organismes humanitaires et les autres acteurs intéressés devraient prendre face aux inquiétudes que suscite l'emploi d'armes explosives dans des

zones peuplées. Des données ventilées par catégorie d'armes peuvent contribuer à un dialogue fondé sur des données factuelles afin d'appuyer l'élaboration, aux niveaux mondial, régional et national, de pratiques, de politiques et de normes destinées à protéger les civils. Elles peuvent aussi aider les États à appliquer les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité et à procéder à des estimations des risques aux fins des transferts d'armes classiques conformément à leur réglementation nationale sur les exportations et aux traités internationaux auxquels ils sont parties. L'Organisation peut également les utiliser pour appliquer sa politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui à des forces de sécurité étatiques. Enfin, elles peuvent être utilisées pour faciliter le dialogue fondé sur des données factuelles afin d'appuyer la mise en œuvre de la cible 16.1 des objectifs de développement durable et de son objectif :

« réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ».

La mise en commun de politiques et de pratiques est une autre mesure importante que peuvent prendre les forces armées et les opérations de paix. S'inspirant des directives tactiques mises au point par la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan et des directives concernant les tirs indirects de la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié l'année dernière une compilation des politiques et pratiques militaires en matière d'emploi des armes explosives dans les zones peuplées. Il en ressort que des acteurs militaires responsables et bien formés protègent mieux les civils en limitant l'utilisation d'engins explosifs dans certains cas.

Figure 4
Victimes de l'utilisation d'armes explosives (2011-2016)



Note : Données basées sur des sources d'information en langue anglaise.

Source : Action on Armed Violence | Explosive Violence Monitor 2011-2016

À l'échelle mondiale, tous les États devraient soutenir l'élaboration de mesures destinées à garantir et renforcer le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, dans le prolongement de tous les efforts actuellement déployés.

RENFORCER LA COORDINATION EN CE QUI CONCERNE LES ENGIN EXPLOSIFS IMPROVISÉS

L'utilisation d'engins explosifs improvisés a augmenté considérablement au cours des dernières années, avec des effets particulièrement dévastateurs sur les civils. Les engins explosifs improvisés sont

ACTION

*Le **Secrétaire général** soutiendra les efforts déployés par les États Membres pour élaborer une déclaration politique, ainsi que des restrictions appropriées, des normes communes et des politiques opérationnelles conformes au droit international humanitaire relatif à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.*

*Le **Bureau de la coordination des affaires humanitaires**, le **Comité international de la Croix-Rouge** et **toutes les entités intéressées** poursuivront leur action de sensibilisation aux effets des armes explosives dans les zones peuplées et faciliteront la mise en commun des pratiques et des politiques entre les États.*

*Les composantes droits de l'homme des **opérations de paix des Nations Unies** et **les autres missions relatives aux droits de l'homme** devraient mettre en place, avec l'appui de **toutes les entités des Nations Unies intéressées**, des mécanismes appropriés de recensement des victimes, indiquant notamment le type d'arme utilisé, encourager les parties au conflit à réduire le nombre de victimes civiles et soutenir leurs efforts en ce sens.*

*Les **forces armées appuyées par les Nations Unies** et les **forces armées des États Membres** impliquées dans un conflit devraient mettre en place au sein de la structure militaire des cellules d'atténuation des dommages causés aux civils chargées de déceler ces dommages, d'enquêter sur ceux-ci et de prendre les mesures qui conviennent pour y faire face, les atténuer et les réparer. Les **entités des Nations Unies** devraient inclure des informations sur les types d'armes et leur emploi sur les champs de bataille dans les évaluations de risques effectuées aux fins de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.*

maintenant l'une des principales causes de décès et de blessures lors de conflits armés. Ils sont utilisés par des groupes armés non étatiques et des terroristes, des organisations criminelles transnationales et les forces armées de certains États. En 2017, ils ont touché près de 50 pays et territoires, en particulier l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne, la Somalie et le Pakistan. L'organisation non gouvernementale Action on Armed Violence a enregistré plus de 14 700 décès et blessures imputables à des engins explosifs improvisés en 2017.

Les engins explosifs improvisés se présentent sous de nombreuses formes et sont plus ou moins sophistiqués. Ils peuvent être actionnés par la victime, par déclenchement ou par retardement. Ils peuvent être placés à la main ou dans des véhicules, ou lancés depuis des bateaux ou des avions. Ils sont fabriqués à partir de munitions ou de restes explosifs de guerre mal sécurisés ou abandonnés ou de produits se trouvant dans le commerce. Même si on associe souvent leur emploi à des attaques délibérées contre des populations civiles, ils sont aussi utilisés contre les forces de police et militaires nationales, le personnel humanitaire et le personnel civil et en tenue des Nations Unies.

L'utilisation des engins explosifs improvisés touche plusieurs priorités et objectifs des Nations Unies. Elle peut causer d'importantes pertes économiques, déplacer des populations civiles, paralyser des infrastructures essentielles et polluer l'environnement, empêchant en fin de compte la réalisation des objectifs de développement durable.

L'ONU mène diverses activités pour prévenir et atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Elle fournit

Enregistrement des victimes par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Depuis 2007, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) suit la situation et transmet des informations sur les victimes civiles par l'intermédiaire de sa composante droits de l'homme afin d'appuyer les mesures destinées à limiter autant que possible les effets du conflit armé sur la population civile. La méthodologie mise au point et appliquée par la MANUA constitue la norme de recensement des victimes la plus élevée du système des Nations Unies. La MANUA enquête sur place pour vérifier les informations concernant des victimes civiles, lorsque c'est possible, en consultant des sources très diverses, et ne comptabilise que les victimes confirmées au moins par trois types de sources fiables distinctes. Par des consultations avec les parties au conflit, les données produites par la MANUA ont contribué à l'amélioration de politiques et de tactiques et à un choix plus avisé des armes employées dans différentes circonstances, ce qui a permis une réduction effective du nombre de victimes civiles. Plusieurs autres composantes droits de l'homme, dont la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, ainsi que des bureaux de pays dans l'État de Palestine, en Ukraine et au Yémen, ont mis en place des mécanismes de recensement des victimes civiles.

aux autorités nationales une assistance technique et conseils en matière de détection, de sensibilisation aux risques, de déminage et de destruction, de formation, de contrôles aux frontières et contrôles douaniers, de contrôle des matières à double usage, de gestion des stocks, de suivi des pertes en vies humaines et d'élaboration de cadres réglementaires, de politiques et de normes au niveau international, régional et national. La lutte antimines joue un rôle particulièrement important dans l'atténuation de la menace, permettant l'accès humanitaire, le maintien de la paix, le développement socioéconomique et l'efficacité opérationnelle des opérations de paix.

de ce que des drones armés puissent être utilisés, en particulier par des acteurs non étatiques, pour transporter des armes de destruction massive. Dernièrement, elle s'inquiète surtout des problèmes liés à l'utilisation croissante de drones armés pour effectuer des frappes ciblées, en particulier dans des zones situées hors des champs de bataille habituels.

Les particularités des drones armés font qu'ils sont plus susceptibles que les autres armes d'être utilisés à des fins néfastes. Leur faible coût peut faciliter leur prolifération rapide, leur petite taille et leur précision peuvent inciter les forces armées clandestines et les acteurs non étatiques à

ACTION

*Les entités compétentes des Nations Unies, sous la direction du **Service de la lutte antimines de l'ONU** et en coopération avec le **Bureau des affaires de désarmement**, renforceront leur coordination et la cohérence de leur action concernant les engins explosifs improvisés à l'échelle de l'ensemble du système.*

RENFORCER LA RESPONSABILISATION, LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE EN CE QUI CONCERNE LES DRONES ARMÉS

Plusieurs technologies nouvelles d'armement évoluant rapidement ont des conséquences bien connues et avérées pour les principes humanitaires et relatifs aux droits de l'homme, ainsi que pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les engins sans pilote, connus sous le nom de drones, en font partie. Depuis des décennies, la communauté internationale s'inquiète

les utiliser en secret et sans la transparence, le contrôle et la responsabilisation voulues, et le risque minime pour leurs opérateurs peut abaisser le seuil d'emploi de la force.

Une utilisation plus transparente et plus responsable des drones armés pourrait renforcer la confiance dans le respect du droit international, promouvoir des normes communes pour réduire le risque d'actes illicites, protéger les civils, promouvoir la paix et la sécurité internationales, promouvoir la légitimité démocratique des opérations de lutte contre le terrorisme,

Lutter contre l'incidence des armes sur les femmes

Il est reconnu que le désarmement et la maîtrise des armements tenant compte de la problématique femmes-hommes ont un rôle à jouer dans la réduction de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée. La problématique femmes-hommes fait partie intégrante des questions relatives aux armes. La propriété et l'utilisation d'armes sont étroitement liées à des expressions de la masculinité touchant le contrôle, le pouvoir, la domination et la force. Les hommes sont donc la plupart des propriétaires d'armes de petit calibre et les jeunes hommes la plupart des auteurs de violence armée.



Objectifs de développement durable n° 5, cible 2

Éliminer de la vie publique et de la vie privée **toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles**, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

En outre, l'effet des armes n'est pas le même sur les femmes et les hommes, sur les filles et les garçons. En 2016, les hommes et les garçons représentaient 84 % des victimes de morts violentes survenues par homicide ou lors de conflits armés. Toutefois, les femmes sont plus souvent victimes de violence sexiste facilitée par des armes de petit calibre, telle que la violence domestique ou la violence sexuelle. Elles peuvent aussi souffrir des effets indirects, notamment psychologiques et économiques, de la violence armée. Dans de nombreux cas, lorsque des hommes sont tués ou blessés, les femmes se retrouvent à assurer la subsistance de la famille, ce qui les expose à la pauvreté, l'exploitation et la discrimination.

- ▶ Afin de contribuer à l'objectif de développement durable 5 (cible 5.2), tous les États devraient interdire toute exportation d'armes et de munitions, de leurs pièces et éléments, s'il existe un risque prépondérant qu'elles puissent servir à commettre des actes graves de violence sexiste ou de violence contre des femmes et des enfants.
- ▶ Tous les États devraient également tenir compte de la problématique femmes-hommes lors de l'élaboration de lois et de politiques nationales sur le désarmement et la maîtrise des armements, et notamment de la dimension femmes-hommes de la propriété et de l'utilisation d'armes, notamment à mauvais escient, des effets différents qu'elles ont sur les femmes et les hommes, et de la façon dont les rôles dévolus à chacun des deux sexes peuvent déterminer les politiques et pratiques de maîtrise des armements et de désarmement.

concourir aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme et faciliter la mise en œuvre des contrôles à l'exportation. Une transparence et une responsabilisation accrues concernant les stocks et le transfert

de drones armés pourrait contribuer à la mise en œuvre de contrôles à l'exportation et d'autres accords internationaux et à la lutte contre les transferts illicites.

ACTION

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, aidera les États Membres à étudier des normes types pour le transfert, les stocks et l'emploi de drones armés afin de garantir la responsabilisation, la transparence et le contrôle de leur utilisation.

Lutter contre l'accumulation excessive et le commerce illicite des armes classiques

SOUTENIR L'ACTION AU NIVEAU DES PAYS CONCERNANT LES ARMES DE PETIT CALIBRE

En moyenne, une personne meurt de mort violente par arme à feu toutes les 15 minutes quelque part dans le monde. La facilité avec laquelle on peut se procurer des armes légères et de petit calibre et leurs munitions est un facteur important de violence armée et de conflit. Le nombre élevé d'armes et de munitions en circulation engendre l'insécurité, fait du tort aux civils, facilite les violations des droits de l'homme et entrave l'action humanitaire. La violence armée commise au moyen d'armes de petit calibre déchire des communautés, compromet l'accès à des soins de santé abordables et freine les investissements économiques. Ces armes sont utilisées contre les autorités locales et notamment pour nuire aux activités de la police et aux processus électoraux. Elles sont l'un des



Objectif de développement durable n° 16, cible 4

D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

principaux types d'armes utilisées lors de violences sexistes et sexuelles.

Les efforts de l'ONU face aux problèmes posés par les armes de petit calibre illicites sont fragmentaires et limités. La question a été abordée sous l'angle de la paix et de la sécurité, de la problématique femmes-hommes et de l'égalité, de la criminalité transnationale, de l'action humanitaire, de la lutte contre le terrorisme et de la

réglementation du commerce. La prise de conscience récente des incidences des armes légères sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable est l'occasion d'adopter une approche intégrée à l'échelle de l'ensemble du système. Il importe de noter que le Programme 2030 considère la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre comme nécessaire à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, notamment ceux qui concernent la paix, la justice et la solidité des institutions, la réduction de la pauvreté, la croissance économique, la santé, l'égalité des sexes et la sûreté des villes et des communautés.

Le modèle actuel de projets à court terme et compartimentés de contrôle des armes de petit calibre est insuffisant face à la gravité et à l'ampleur du problème. Plus de 20 entités des Nations Unies s'attaquent aux problèmes posés par la prolifération des armes de petit calibre illicites dans divers contextes, notamment la réglementation des armements, les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix, l'aide humanitaire, la sécurité aérienne, le développement économique, les réfugiés, la criminalité organisée, la condition de la femme et les droits des enfants. Or, dans les pays les plus touchés, contrer ce problème nécessite un financement durable et intégré, fournissant à toutes les parties

prenantes (gouvernements, donateurs et exécutants) davantage de possibilités, une plus grande cohérence et de meilleurs résultats.

Il est clair que l'ONU doit chercher un nouveau modèle de financement durable et cohérent de l'assistance internationale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. À cette fin, le Secrétaire général va créer un mécanisme de financement multipartenaires par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix pour apporter une solution plus durable résolument axée sur le développement. L'action menée dans chaque pays sera définie en collaboration avec les États touchés avec l'appui des équipes de pays des Nations Unies.

Ce nouveau mécanisme sera conçu pour appuyer des approches ouvertes, intégrées et participatives du contrôle des armes de petit calibre au niveau national et, dans certains cas, au niveau sous-régional. Il servira de centre de lutte contre tous les aspects du commerce illicite des armes de petit calibre, notamment la collecte et la destruction des armes, l'élaboration de cadres juridiques et politiques, la mise en place d'arrangements institutionnels, la gestion des stocks d'armes, la sécurité de l'espace humanitaire, l'éducation à la paix, le maintien de l'ordre, le renforcement des

ACTION

*Le **Secrétaire général** créera au sein du Fonds pour la consolidation de la paix un mécanisme de financement qui appuiera l'action menée par les Gouvernements pour lutter contre les armes légères et de petit calibre dans le cadre d'une démarche globale de lutte contre la violence armée et le détournement d'armes et pour contribuer à atteindre la cible 16.4 des objectifs de développement durable.*

capacités de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes et la collecte et l'analyse de données et de preuves.

On espère que l'intégration des travaux de l'ONU sur les armes légères aux cadres d'aide au développement permettra d'agir de manière plus efficace et plus intégrée afin de prévenir la violence armée et d'instaurer une paix durable.

TENIR COMPTE DES ARMES DANS LES MESURES DE PRÉVENTION

Les organismes des Nations Unies ont reconnu clairement le lien direct entre la suraccumulation d'armes et la violence armée. Toutefois, il y a eu au sein du système peu d'activité sur la manière

dont les questions relatives aux armes, notamment le trafic d'armes, et les mesures de désarmement pouvaient être utilisées pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Le désarmement n'est pas bien intégré aux travaux du pilier Paix et sécurité de l'Organisation. Il serait utile d'examiner en quoi l'effet des armes, et particulièrement leur accumulation excessive et déstabilisante, peut être pris en compte dans les analyses de risque, et en quoi les mesures de désarmement et de maîtrise des armements, notamment les mécanismes de gestion des armes, peuvent contribuer aux processus de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

ACTION

*Le **Bureau des affaires de désarmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** et toutes les autres entités compétentes étudieront comment mieux intégrer la compréhension de l'incidence des armes dans les activités d'évaluation, d'analyse de risques et de prévention des conflits menées par le **Département des affaires politiques** et les autres entités compétentes.*

Tableau 1
Exportations et importations déclarées des principaux systèmes d'armes classiques (2017)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Exportations (nombre de pièces)</i>	<i>Importations (nombre de pièces)</i>
I. Chars de combat	271	141
II. Véhicules blindés de combat	2 583	568
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	2 710	1 701
IV. Avions de combat	154	25
V. Hélicoptères d'attaque	105	0
VI. Navires de guerre	8	5
VII. (a) Missiles et lanceurs de missiles	29 399	5 692
(b) Systèmes portables de défense anti-aérienne	1 113	120

Source : Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies | Résumé des informations communiquées par les gouvernements | Rapport du Secrétaire général (A/72/331)

Tableau 2
Exportations et importations déclarées d'armes légères et de petit calibre (2017)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Exportations (nombre de pièces)</i>	<i>Importations (nombre de pièces)</i>
Armes de petit calibre		
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	163 266	424 782
2. Fusils et carabines	161 622	31 250
3. Mitraillettes	39 661	17 541
4. Fusils d'assaut	166 201	6 774
5. Fusils-mitrailleurs	13 192	11 825
6. Autres	4 657	968
Armes légères		
1. Mitrailleuses lourdes	4 313	2 714
2. Lance-grenades portatifs amovibles ou montés	17 324	2 937
3. Canons antichars portatifs	2 408	67
4. Canons sans recul	1 593	911
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs	6 903	2 865
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	2 571	594
7. Autres	68	10

Source : Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies | Résumé des informations communiquées par les gouvernements | Rapport du Secrétaire général (A/72/331)

Promouvoir la transparence des dépenses militaires et des transferts d'armes



Objectif de développement durable n° 16, cible 6

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

La transparence des activités militaires, notamment la communication d'informations sur les dépenses militaires et sur les importations et exportations d'armes, favorise la responsabilisation démocratique et une gouvernance responsable. L'échange d'informations sur la manière dont les États traduisent leurs besoins nationaux de sécurité en dispositifs militaires peut aussi créer une compréhension et une confiance mutuelles, réduire les malentendus et les erreurs d'appréciation et contribuer ainsi à éviter les affrontements militaires et à favoriser la stabilité régionale et mondiale.

- Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 16 (indicateur 16.6.1), tous les États devraient fournir chaque année des informations sur leurs dépenses militaires afin qu'il puisse en être rendu compte dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires.

MAÎTRISER LES STOCKS D'ARMES MAL GÉRÉS

Il faut redoubler d'efforts pour réduire l'accumulation excessive des armes mais il demeure également essentiel que les États garantissent la sécurité physique et la bonne gestion de leurs stocks d'armes. Une mauvaise gestion des stocks d'armes présente un important facteur de risque humanitaire et a des effets néfastes sur la paix et la sécurité, ce qui peut compromettre la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans de nombreux pays, les dépôts d'armes se situent dans des zones habitées. Une explosion accidentelle dans un dépôt de munitions peut avoir des conséquences dévastatrices pour les populations locales, faire de nombreux morts et blessés, provoquer des déplacements massifs et causer d'importants dommages à l'environnement.

Au cours des dernières décennies, plus de la moitié des États Membres ont eu une explosion accidentelle dans un dépôt de munitions. La gestion des stocks d'armes dans de bonnes conditions de sécurité physique et matérielle peut contribuer à prévenir de tels accidents ou empêcher qu'ils ne se transforment en catastrophe.

Une sécurité physique insuffisante peut également faire que des armes soient détournées vers les marchés illicites, notamment au profit de groupes armés non étatiques, de terroristes et d'organisations criminelles transnationales. En se propageant à l'extérieur, les armes et munitions disparaissant des sites de stockage peuvent exacerber la violence armée, les conflits et l'insécurité. Les États fragiles sont particulièrement exposés aux problèmes de mauvaise gestion des stocks d'armes.

La destruction des armes et munitions instables et excédentaires est la meilleure solution et la plus économique à long terme mais une bonne gestion des stocks d'armes peut aussi atténuer le risque d'explosions accidentelles et de détournements. La sécurité physique et la gestion des stocks, notamment au moyen de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sont également devenues cruciales en situation d'après-conflit. Il est donc essentiel que les États évaluent régulièrement leurs stocks d'armes et répertorient les armes et munitions obsolètes, excédentaires et instables, qui doivent être considérées comme une charge et non comme un atout.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel en aidant les États à assurer la sécurité physique et matérielle de leurs stocks d'armes, notamment en élaborant et en diffusant des normes, des directives et des bonnes pratiques, telles que les Normes internationales sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions, documents non contraignants donnant aux États une base solide pour améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks de



Objectif de développement durable n° 11, cible 5

D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

leurs armes et de leurs munitions et prévenir ainsi les risques de prolifération illicite et d'explosion accidentelle. Ces directives s'ajoutent aux Normes internationales de la lutte antimines, et il faut s'employer davantage à accroître les synergies entre elles et avec toutes les autres directives et normes existantes. L'ONU est prête à poursuivre sa coopération avec les autorités nationales dans ces domaines.

ACTION

*L'ONU, par son mécanisme de coordination concernant les armes de petit calibre sous la direction du **Bureau des affaires de désarmement**, aidera les États à agir plus efficacement aux niveaux national et régional pour remédier à l'accumulation excessive et la mauvaise gestion des stocks d'armes, dans toutes les instances disponibles, au niveau de ses centres régionaux et dans le cadre de partenariats nouveaux et existants.*

REMETTRE EN QUESTION LES DÉPENSES MILITAIRES ILLIMITÉES

Au cours des dernières décennies, le désarmement a pratiquement disparu des programmes de développement malgré le lien clair que la Charte des Nations Unies fait entre désarmement et développement. À la lecture de son article 26, on pourrait s'attendre à ce que tous les États réduisent leurs dépenses militaires au minimum nécessaire à la légitime défense non offensive et à la protection de leur population.

Malheureusement, les dépenses militaires mondiales tendent à prendre la direction opposée. Il n'y a actuellement au sein des instances des Nations Unies chargées du désarmement aucune action concertée pour brider les dépenses militaires excessives. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contient certes une cible concernant la réduction substantielle des transferts illicites d'armes mais ceux-ci ne représentent qu'une infime partie des dépenses militaires mondiales.



Objectif de développement durable n° 8, cible 1

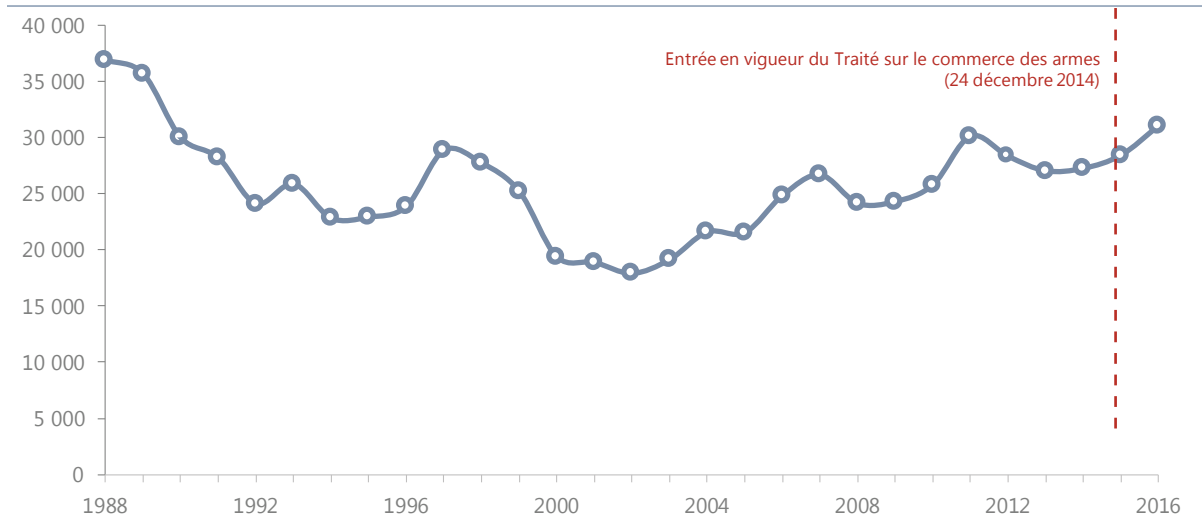
Maintenir un taux de **croissance économique** par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

Pour résoudre efficacement les problèmes de sécurité actuels, il faut les aborder différemment. Dans les régions en proie à des conflits et des tensions, les dispositifs visant à renforcer la transparence et la confiance pour empêcher une course aux armements demeurent insuffisamment utilisés et développés, et le dialogue stratégique sur la sécurité est généralement inexistant.

ACTION

*Le **Bureau des affaires de désarmement** étudiera en partenariat avec les entités concernées, notamment les organisations régionales, les possibilités de dialogue régional pour renforcer la confiance sur les questions militaires. Le dialogue visera notamment à encourager la modération des dépenses militaires et de l'acquisition, des stocks et des transferts d'armes, notamment en augmentant la participation aux dispositifs de renforcement de la transparence et de la confiance de l'ONU.*

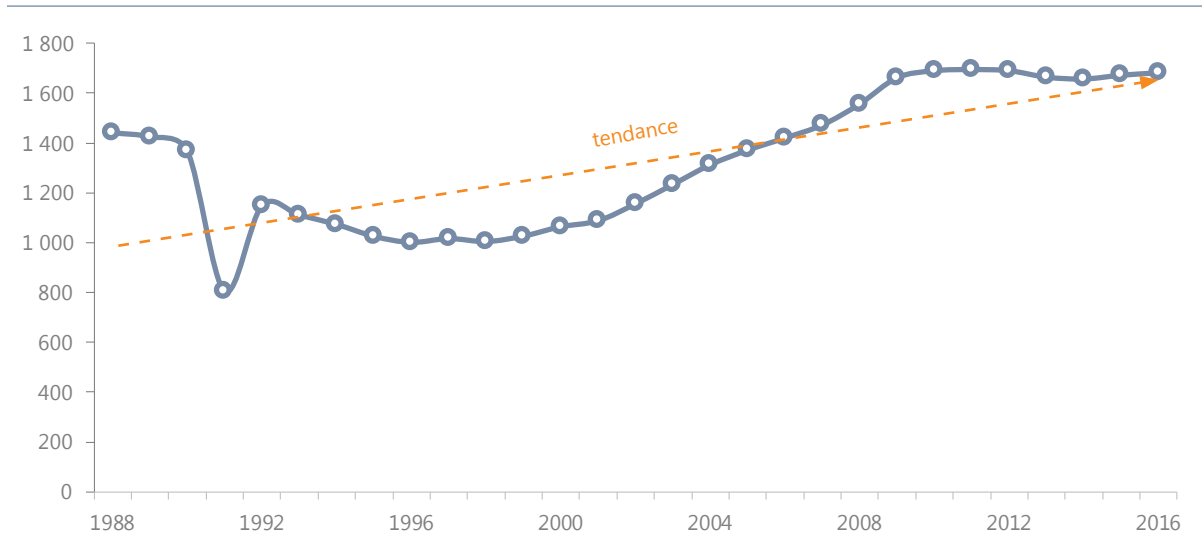
Figure 5
Valeur des exportations mondiales d'armes
 (En millions de dollars des États-Unis)



Note : Les chiffres sont des valeurs indicatives de tendance provenant de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, exprimées en millions de dollars des États-Unis. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être approximatifs.

Source : Institut international de recherches pour la paix de Stockholm | Données du SIPRI sur le système portable de défense aérienne.

Figure 6
Dépenses militaires mondiales
 (En milliards de dollars des États-Unis constants)



Note : Le total mondial n'inclut pas l'Iraq. Tous les chiffres sont exprimés en milliards de dollars des États-Unis aux prix et taux de change constants de 2015, sauf le dernier. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être approximatifs.

Source : Institut international de recherches pour la paix de Stockholm.

Partie IV

LE DÉSARMEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Nouveaux moyens et méthodes de combat

Les progrès scientifiques et techniques révolutionnent tous les aspects de notre vie sociale et économique. Les progrès techniques ont fait croître la richesse, le commerce et la prospérité dans le monde, améliorant les conditions de vie dans de nombreuses régions. Conformément à la stratégie du Secrétaire général concernant les nouvelles technologies, le système des Nations Unies appuiera l'utilisation de ces technologies pour accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et veillera à ce qu'elles respectent les valeurs consacrées par la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international.

Cependant, de nombreuses innovations permettent également de concevoir et d'acquérir de plus en plus vite de nouvelles technologies d'armement dont les applications sont incertaines ou pourraient être dangereuses. Certains des risques et problèmes prévisibles pourraient avoir de graves incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et sur la protection des civils et des infrastructures civiles.

Les effets conjugués de divers risques pourraient aussi menacer de façon imprévue ou accidentelle la stabilité mondiale ou régionale. Ils pourraient créer des incertitudes quant à l'attribution,

entraînant une riposte armée malvenue ou une escalade. De nombreux progrès techniques, en particulier en matière d'autonomie et de commande à distance des systèmes d'armes, pourraient donner l'impression que les hostilités se déroulent sans faire de victimes, abaissant ainsi le seuil de l'emploi de la force. L'omniprésence des technologies numériques peut aggraver ces risques, notamment en ce qui concerne les acteurs non étatiques.

Même si bon nombre de nouvelles technologies d'armement sont examinées activement par les instances des Nations Unies chargées du désarmement, les réglementations nationales et les mécanismes multilatéraux peinent à suivre le rythme des innovations techniques et de leur diffusion. Sur certaines questions, le dialogue multilatéral est totalement inexistant ou au point mort. Il faut intensifier l'ensemble des efforts multilatéraux existants et l'ONU peut jouer un rôle de premier plan en faisant mieux comprendre les conséquences des innovations scientifiques et techniques, en encourageant l'innovation responsable et en proposant sa médiation en réponse aux cyberattaques transnationales. Les nouveautés scientifiques et techniques peuvent avoir un effet décisif sur l'avenir de notre sécurité mais notre action conjointe dans ce domaine sera aussi décisive sur le plan de la prévention.

COMPRENDRE LES INCIDENCES DES INNOVATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le contrôle des armements a toujours eu vocation à maîtriser les dangers que les innovations scientifiques et techniques font peser sur la paix et la sécurité. Alors que jusqu'à présent, les innovations changeant complètement la donne semblaient ne survenir qu'une fois par génération, l'accélération de l'évolution technologique ne montre aucun signe de ralentissement. Il semble maintenant que nos cadres normatifs et réglementaires ont du mal à suivre le rythme des innovations actuelles.

Les nouvelles technologies et les nouveaux concepts d'armement posent toute une série de défis distincts et interconnectés. Sur le plan juridique, il est à craindre que certaines armes nouvelles remettent en cause des normes existantes, notamment le droit international humanitaire. Par exemple, les systèmes d'armes létales autonomes soulèvent des questions quant à la responsabilité humaine de l'emploi de la force. Les capacités inédites des véhicules téléguidés peuvent inciter leurs utilisateurs à réinterpréter le droit international s'appliquant à l'emploi de la force.

Sur le plan de la non-prolifération, on s'inquiète de ce que les nouvelles technologies puissent affaiblir les obstacles empêchant l'accès aux armes interdites et leur utilisation, notamment pour ce qui est de la biologie synthétique et de l'édition génomique. On s'inquiète également de ce que certaines, comme la fabrication additive (impression 3D) ou d'autres innovations en science des matériaux, puissent contribuer à une diffusion non souhaitable ou non détectée d'articles sensibles ou soumis à contrôle.

Sur le plan de la paix et de la sécurité, on s'inquiète de ce que certaines armes nouvelles, telles que les armes hypersoniques, puissent déstabiliser les relations de sécurité et que des nouvelles technologies puissent être utilisées pour commettre des actes hostiles, notamment l'emploi de la force, dans des circonstances n'atteignant pas les seuils habituels d'emploi de la force armée en légitime défense, telles que des cyberattaques.

Enfin, d'un point de vue moral et éthique, on s'inquiète de l'utilisation de nouveaux types d'armes ou de technologies que la conscience publique réproouve ou qui remettent en cause les normes sociales, comme cela peut être le cas avec bon nombre des techniques mentionnées plus haut.

Il incombe à chaque État de déterminer si l'emploi des armes nouvelles qu'il étudie, met au point, acquiert ou adopte serait interdit, dans certaines circonstances ou en toutes circonstances, par le droit international. Cette responsabilité est codifiée à l'article 36 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux. Il faut que les États procèdent à cet examen et veillent à ce que les armes qu'ils acquièrent peuvent être utilisées légalement. Une transparence accrue de ces examens contribuerait à renforcer la confiance en la façon dont les États s'acquittent de leur responsabilité, notamment en rendant plus prévisible toute introduction de technologies nouvelles déstabilisatrices et en favorisant une conception commune de l'application du droit international. Les instances des Nations Unies chargées du désarmement, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale, doivent étudier des moyens de faciliter l'échange d'informations sur l'examen des armes nouvelles.

ACTION

*Le **Secrétaire général** s'emploiera à mieux faire connaître les incidences des nouvelles technologies d'armement, notamment par le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale en 2018 concernant les innovations scientifiques et techniques actuelles et les effets qu'elles pourraient avoir sur les questions de sécurité internationale et de désarmement.*

*Le **Bureau des affaires de désarmement** mettra en place, en collaboration avec l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**, un mécanisme informel visant à aider les États à échanger des informations et des données d'expérience sur les examens d'armes nouvelles qu'ils doivent effectuer conformément au droit international humanitaire.*

*L'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** et ses entités partenaires aideront les États dans leurs délibérations sur les nouvelles technologies d'armement par des études impartiales et accessibles.*

*L'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** organisera un dialogue entre États Membres, chercheurs, universitaires et représentants de la société civile et du secteur privé pour étudier les incidences que peuvent avoir certaines technologies.*

ENCOURAGER UNE INNOVATION RESPONSABLE ET UNE APPLICATION RESPONSABLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dès que le grand public a pris connaissance de la découverte de l'énergie atomique, à l'occasion de la destruction d'Hiroshima, des scientifiques et des ingénieurs se sont réunis pour rechercher des moyens d'éviter les dangers que les innovations scientifiques et techniques font peser sur l'humanité. L'appel lancé en 1955 par Bertrand Russel et Albert Einstein a déclenché un mouvement de scientifiques et d'intellectuels, dont certains avaient participé au projet

Manhattan, mettant leur intelligence au service d'un dialogue international visant l'élimination des armes nucléaires. À l'aube de l'ère de l'intelligence artificielle, on ne peut qu'être frappé par le caractère visionnaire de leur appel à se souvenir de son humanité.

Depuis, scientifiques, ingénieurs et chercheurs ont joué un rôle essentiel au service de la paix internationale et du désarmement. Ils ont notamment fait prendre conscience au grand public de l'hiver nucléaire que provoquerait une guerre nucléaire de grande envergure et, plus récemment, des conséquences

humanitaires dévastatrices qu'aurait une utilisation même limitée de l'arme nucléaire. Ils se sont employés à mettre au point des méthodes et techniques pour garantir et vérifier que les activités nucléaires et chimiques pacifiques ne sont pas détournées à des fins d'armement. Enfin, ils sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des allégations d'utilisation d'armes interdites et de garantir le respect des obligations en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

Plus récemment, des scientifiques, des ingénieurs, des roboticiens et des chefs d'entreprise se sont élevés contre les risques que présente l'adaptation de l'intelligence artificielle et des systèmes autonomes à des fins militaires. Plusieurs entreprises ont fait des déclarations de principe, affirmant que les technologies qu'elles emploient et qu'elles proposent ne devraient être utilisées qu'à des fins pacifiques. Le Secrétaire général appuie ces prises de position et souhaite que les industriels et les universitaires soient davantage associés à l'élaboration des politiques visant à garantir l'utilisation pacifique des technologies.

humanitaires, la société civile et de nombreux gouvernements ont lancé un cri d'alarme contre les conséquences de la mise au point de systèmes d'armes létales autonomes. Il n'y a pas encore de définition unanime de ces systèmes mais on les considère généralement comme des systèmes capables de repérer et d'attaquer une cible sans intervention humaine. Alors que la technologie actuelle permet de déployer de telles armes, de sérieux doutes surgissent quant à savoir si leur utilisation en toute circonstance est conforme au droit international humanitaire. Par-delà les aspects juridiques, on s'inquiète également des problèmes moraux et éthiques qui se posent si on confère à des machines le pouvoir de mettre fin à la vie humaine.

L'automatisation des systèmes d'armes n'est pas un concept nouveau. Des bombes volantes V1 de la Seconde Guerre mondiale aux mines antipersonnel, de nombreuses armes pouvant effectuer diverses fonctions sans l'intervention d'un opérateur — notamment la navigation, l'armement et l'activation — ont été créées, déployées et employées. Toutefois, il est entendu que l'utilisation de chacun de ces systèmes est restreinte

ACTION

*Le **Secrétaire général** collaborera avec des scientifiques, des ingénieurs et des industriels pour promouvoir une innovation scientifique et technologique responsable, de sorte qu'elle serve des fins pacifiques, et une diffusion responsable du savoir, conforme aux principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies.*

CONSERVER LA MAÎTRISE HUMAINE DES ARMES ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Des roboticiens, des chefs d'entreprise du secteur des technologies, des intervenants

par le droit international, notamment par des instruments internationaux applicables à des armes spécifiques. De plus, on peut prévoir leur comportement de façon fiable, ce qui n'est pas nécessairement le cas des

armes autonomes, qui peuvent avoir un comportement imprévu ou inexplicable.

Les progrès de l'intelligence artificielle sont l'une des causes de l'intérêt grandissant des militaires pour les armes autonomes. Des formes d'intelligence artificielle telles que l'apprentissage automatique ont pu surpasser l'intelligence humaine dans certaines applications restreintes telles que les jeux de société et la reconnaissance des formes. Les progrès des périphériques et de technologies habilitantes telles que les capteurs peuvent donner à la machine certains avantages par rapport à la perception humaine.

Or, si les progrès technologiques peuvent même améliorer la précision de certaines armes et réduire les dommages collatéraux, nous sommes encore loin du point où une machine pourra comme l'homme prendre de manière fiable des décisions avec suffisamment de discernement pour respecter les principes juridiques de discrimination, de proportionnalité et de précaution. Il a également été dit qu'aucun système d'armes ne pourra jamais exercer un jugement conforme aux principes humanitaires car l'application du droit international humanitaire se fonde sur la capacité de discernement et la responsabilité.

De plus en plus d'États, dont certains ayant des capacités militaires avancées, ont demandé l'interdiction préventive des systèmes d'armes létales autonomes. D'autres estiment que l'application du droit international humanitaire en vigueur est suffisante pour faire face aux risques. Tous semblent convenir qu'il faut au minimum un contrôle de l'homme sur l'emploi de la force.

À l'heure actuelle, il demeure essentiel que ces questions continuent d'être examinées au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les États devraient, avec le soutien et la participation active des acteurs humanitaires, de la société civile et du secteur privé, s'employer à s'entendre rapidement sur les caractéristiques de l'autonomie des armes et sur les limites à y apporter. Il faut également examiner davantage les effets de l'introduction de l'autonomie et de l'intelligence artificielle dans d'autres systèmes militaires et la manière de renforcer la gouvernance et d'atténuer les risques.

Entretemps, il serait prudent que les États fassent preuve de retenue dans la mise au point et l'acquisition de systèmes d'armes dont on ne sait pas bien si l'utilisation est conforme au droit international. L'échange de données d'expérience sur l'examen

ACTION

*Le **Secrétaire général** appuiera les efforts que font les États Membres pour élaborer de nouvelles mesures, notamment par des accords politiques ou juridiquement contraignants, afin que l'homme conserve à tout moment le contrôle de l'emploi de la force.*

de la légalité des armes nouvelles est ici particulièrement crucial et il convient d'y procéder dans l'intérêt de la paix et de la stabilité.

ASSURER LA PAIX ET LA STABILITÉ DANS LE CYBERESPACE

Les menaces récentes découlant de l'utilisation de technologies numériques sont nombreuses et diverses : elle vont de la manipulation d'informations à des fins malveillantes aux cyberattaques contre des infrastructures critiques telles que les hôpitaux et les réseaux électriques, pouvant causer des pertes humaines. La croissance de l'interconnectivité mondiale fait que ces attaques pourraient être de plus en plus fréquentes et de plus en plus dévastatrices, touchant simultanément un nombre exponentiel de systèmes ou de réseaux. Dans ce contexte, les actes de malveillance dans le cyberspace contribuent à diminuer la confiance entre les États.

Au cours de la dernière décennie, l'Assemblée générale a demandé à des experts d'élaborer des mesures sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Leurs travaux ont permis de préciser comment le droit international s'applique à l'utilisation

de ces technologies par les États et de formuler des normes, règles et principes de comportement responsable des États et des mesures de confiance et de renforcement des capacités. L'Assemblée générale a souscrit plusieurs recommandations, notamment que les États ne devraient ni mener ni soutenir sciemment des cyberactivités endommageant délibérément une infrastructure critique ou nuisant à son bon fonctionnement, ni permettre que leur territoire soit utilisé pour commettre des faits internationalement illicites à l'aide de ces technologies.

L'attribution et la responsabilité des cyberattaques pose des problèmes particuliers en matière de paix, de sécurité et de stabilité internationale. Par exemple, des malfaiteurs peuvent utiliser furtivement des systèmes mandataires, y compris dans un État tiers, pour dissimuler l'origine de l'attaque et l'identité de l'auteur. Dans de telles situations, une attribution erronée est un risque réel pouvant avoir de graves incidences sur les relations internationales, la paix et la sécurité.

Les organes des Nations Unies chargés du désarmement doivent trouver des moyens de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans le cyberspace et de garantir son

ACTION

*Le **Secrétaire général** usera de ses bons offices pour contribuer à la prévention et au règlement pacifique des conflits découlant d'activités malveillantes dans le cyberspace.*

*Le **Secrétaire général** s'emploiera avec les États Membres à instaurer un climat de responsabilité et à encourager le respect des nouvelles normes, règles et principes de comportement responsable dans le cyberspace.*

utilisation pacifique. À cette fin, les États devraient appliquer les recommandations formulées sous les auspices de l'Assemblée générale, qui visent à renforcer la confiance internationale et la responsabilité dans l'utilisation du cyberspace. Ils devraient également chercher des moyens de soutenir les États aux ressources et capacités limitées.

Comme dans toute situation de conflit, le Secrétaire général peut exercer ses bons offices afin d'aider à atténuer, prévenir

et gérer les conflits découlant d'actes malveillants commis à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières nationales. Des mesures rapides pourraient contribuer à renforcer la confiance mutuelle tout en facilitant la coopération en vue de réduire les risques de conflit et de favoriser le règlement pacifique des différends. Le Secrétaire général continuera également de promouvoir la prise de mesures visant à prévenir l'utilisation malveillante des technologies numériques.

Partie V

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS POUR LE DÉSARMEMENT

Renforcement des partenariats pour le désarmement

Les initiatives de désarmement donnent les meilleurs résultats lorsqu'elles se fondent sur des partenariats efficaces entre toutes les parties prenantes concernées, à savoir les gouvernements, la communauté des experts et les organisations de la société civile, sur l'intérêt marqué et l'appui résolu de la population et sur le bon fonctionnement des instances internationales de négociation.

Compte tenu de la diversité grandissante des objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, il faut renforcer les partenariats entre ces différentes parties prenantes, tout en y attirant des groupes d'intérêts nouveaux ou marginalisés. Le renforcement des partenariats pour le désarmement doit se faire à tous les niveaux, des principales institutions et instances multilatérales aux citoyens concernés.

Au niveau des organisations internationales, il faut redynamiser les institutions existantes chargées du désarmement afin qu'elles s'adaptent aux nouvelles réalités internationales. Au niveau de la société civile, il faut s'employer à assurer la pleine et égale participation des communautés sous-représentées, à mieux tirer parti des compétences acquises et du secteur privé, et à autonomiser la prochaine génération. La mise en œuvre efficace d'un programme de désarmement passera par une mobilisation de l'intérêt public à l'échelle mondiale.

RENFORCER LES INSTITUTIONS ET LES PROCESSUS MULTILATÉRAUX DE DÉSARMEMENT

Les principaux organes de l'ONU chargés du désarmement ont été créés en 1978, au moment où la communauté internationale avait dégagé un nouveau consensus sur la mise en place d'un plan d'action pour le désarmement. Il y avait des raisons d'être optimiste à l'époque. La Convention sur les armes biologiques venait d'entrer en vigueur. Les travaux sur l'interdiction complète des essais nucléaires et sur l'élimination des armes chimiques se poursuivaient. L'Union soviétique et les États-Unis avaient réussi à négocier des accords juridiquement contraignants pour promouvoir la stabilité stratégique et mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Tous ces efforts ont porté leurs fruits sous diverses formes dans les années 1990, déclenchant une seconde vague d'optimisme sur le parcours futur de l'ONU dans le domaine du désarmement.

Depuis le début du XXI^e siècle, les institutions multilatérales de désarmement sont au point mort. Elles ne semblent pas véritablement être une partie vitale de ce qui devrait être un dispositif international intégré pour la paix et la sécurité. Il y a eu une période où les négociations sur le désarmement à la Conférence du désarmement étaient au cœur des discussions sur la paix et la sécurité internationales et où la Commission du désarmement élaborait progressivement

Les organes de l'Organisation des Nations Unies chargés du désarmement

En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a revitalisé et établi les instances qui constituent les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement :

- ▶ L'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la **Première Commission**, demeure le principal organe délibérant sur les questions de désarmement et les questions connexes de sécurité internationale — elle a exercé ses fonctions au moyen de divers organes ad hoc, dont des groupes d'experts gouvernementaux, des groupes de travail ouverts à tous et des conférences.
- ▶ La **Commission du désarmement** a été rétablie, succédant à la Commission créée en 1952, en tant qu'organe délibérant et organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner les divers problèmes que pose le désarmement et de formuler des recommandations en la matière.
- ▶ La **Conférence du désarmement**, faisant fond sur les divers organes de négociation qui ont œuvré depuis 1962, a été reconnue comme l'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement. Elle a un nombre limité de membres et prend ses décisions par consensus.
- ▶ Le Secrétaire général a été prié d'établir le **Conseil consultatif pour les questions de désarmement**, actuellement chargé d'émettre un avis sur les questions relevant de la limitation des armements et du désarmement, notamment sur les études et les recherches menées au sein du système des Nations Unies.
- ▶ L'Assemblée générale a par la suite créé l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**, organisme autonome ayant pour mission d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes et en particulier sur les questions de sécurité internationale.

d'importants principes et mécanismes à l'appui d'objectifs plus spécifiques mais cela fait un certain temps que ces institutions ne répondent pas aux attentes.

La Conférence du désarmement a récemment pris des mesures importantes en tenant des débats de fond. Sur cette base, elle doit redoubler d'efforts pour retrouver son rôle d'organe permanent de négociation. L'Assemblée générale a récemment été amenée à assumer un

rôle de chef de file concernant tous les aspects du processus de désarmement. Elle a entrepris des études sur des sujets nouveaux, chargé des groupes d'experts de délibérer et d'élaborer des mesures sur des questions spécifiques et mené des négociations sur les instruments relatifs aux armes classiques et aux armes nucléaires.

En définitive, une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait l'instance

appropriée pour prendre des décisions sur le statut et les fonctions des organes de l'ONU chargés du désarmement. En attendant qu'elle ait lieu, il reste de nombreuses possibilités de tirer pleinement parti des mécanismes de désarmement fonctionnant à la majorité à l'Assemblée générale, tout en préservant les moyens de chaque État d'assurer sa sécurité nationale. Par exemple, la Première Commission pourrait créer davantage de groupes de travail, ce qui permettrait d'exécuter de manière plus économique les mandats confiés à des groupes d'experts gouvernementaux. Il faut également améliorer la coordination et la synergie entre les principaux organes chargés du désarmement, éviter tout double emploi dans leurs travaux, mieux utiliser les compétences disponibles et parvenir à une représentation plus équitable.

En ce qui concerne l'appui institutionnel, l'ONU tend à diversifier davantage ses structures. Les principaux instruments, en particulier ceux qui comprennent des dispositions strictes en matière d'application des normes et de vérification, sont essentiellement appuyés par les organisations indépendantes qu'ils établissent. Pour d'autres, dont de nombreux accords non juridiquement contraignants, le Bureau des affaires de désarmement fournit un appui fonctionnel et technique. D'autres encore sont appuyés par des groupes autonomes administrés par l'ONU dans le cadre d'un accord hybride. Dans de nombreux cas, chacun de ces arrangements a servi au mieux les intérêts des États et les besoins de la cause. Dans d'autres cas, il y a eu de graves problèmes de viabilité institutionnelle et financière et des préoccupations quant à la fragmentation et à la concurrence entre les différentes composantes du système.

Il y a matière à déterminer comment les institutions existantes pourraient être utilisées de façon plus régulière et plus efficace à l'appui des délibérations et des négociations multilatérales. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement fournit régulièrement des services consultatifs aux groupes d'experts créés par l'Assemblée générale et celle-ci l'a directement chargé à plusieurs reprises d'effectuer des études. Toutefois, son statut lui permet de jouer un rôle stratégique plus important, notamment de convoquer un dialogue multilatéral, et l'Assemblée générale devrait étudier davantage ces possibilités. De même, le Comité consultatif pour les questions de désarmement, dont le mandat lui permet de recommander des études, pourrait être mieux intégré aux délibérations et aux négociations. Enfin, le Bureau des affaires de désarmement devrait continuer de fournir des conseils, des connaissances spécialisées et un appui fonctionnel au système des Nations Unies dans le domaine du désarmement et des questions de sécurité connexes. Il devrait renforcer sa capacité d'aider les États à atteindre leurs objectifs de sécurité et de désarmement, notamment par l'intermédiaire de ses centres régionaux.

SOLLICITER LES ORGANISATIONS RÉGIONALES

La coopération aux niveaux régional et sous-régional est depuis longtemps partie intégrante des outils dont dispose l'ONU en matière de désarmement, ainsi qu'une de ses priorités constantes. Les accords régionaux permettent de renforcer les normes et principes généraux, de compléter les traités et régimes multilatéraux et d'adapter les approches en matière de désarmement aux contextes locaux. À cet égard, le Bureau des affaires de désarmement a collaboré efficacement

ACTION

Le **Bureau des affaires de désarmement** et l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** étudieront les moyens de mieux coordonner et intégrer le travail et les compétences des divers organes chargés du désarmement, notamment en participant à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le **Secrétaire général** renforcera le rôle stratégique du **Conseil consultatif pour les questions de désarmement** et de l'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement** dans l'ensemble des processus de désarmement et des délibérations.

Le **Bureau des affaires de désarmement** s'emploiera avec les États parties à mettre au point des solutions concrètes pour assurer la viabilité financière et institutionnelle des mécanismes qui appuient l'application des conventions et des traités relatifs au désarmement.

Accroître la participation des pays en développement aux réunions sur le désarmement



Objectif de développement durable n° 16, cible 8

Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

La participation active de tous les États, en particulier les pays en développement, aux débats d'orientation permet d'obtenir des résultats plus efficaces et plus durables dans tous les domaines de la paix et de la sécurité. Or, les pays en développement demeurent gravement sous-représentés aux réunions sur le désarmement tenues

dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, auxquelles ils sont moins susceptibles de participer, de s'exprimer ou d'exercer une fonction officielle. Les programmes volontaires de renforcement des capacités et de parrainage ont été des mesures importantes, permettant aux pays en développement de participer plus efficacement à ces réunions.

- En tant que contribution à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 (cible 8), les États Membres devraient, à titre volontaire, veiller à ce qu'il y ait des programmes de parrainage pour les réunions internationales sur le désarmement, en particulier ceux traitant des questions en lien avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

avec les États d'Asie centrale pour créer la première zone exempte d'armes nucléaires située entièrement dans l'hémisphère Nord et, par l'intermédiaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, à l'élaboration de la Convention de l'Afrique centrale sur les armes légères et de petit calibre.

L'Organisation des Nations Unies collabore régulièrement avec plusieurs organisations régionales et sous-régionales, par des concertations sur les politiques, des projets à long terme et des échanges réguliers. Cependant, la collaboration en matière de désarmement se fait encore au cas par cas avec de nombreuses organisations régionales, dont celles qui interviennent régulièrement sur des questions de désarmement, notamment l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum des îles du Pacifique.

Dans de nombreux États, les connaissances spécialisées sur les politiques de sécurité et de maîtrise des armements se concentrent dans la capitale. C'est donc souvent lors de réunions multilatérales sur des objectifs bien précis, comme l'examen d'un instrument juridique, que les principaux experts et les responsables politiques peuvent s'entretenir de ces questions. Pour faciliter le dialogue stratégique sur les questions de sécurité au niveau régional, l'ONU devrait faire bien plus qu'organiser des ateliers et des séminaires et élaborer des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités. En partenariat avec les organisations régionales et les partenaires concernés, le Bureau des affaires de désarmement s'efforcera de redynamiser les instances existantes ou d'en créer de nouvelles afin de faciliter le dialogue et la réflexion sur la sécurité durable et de mettre au point des approches régionales communes pour résoudre les problèmes mondiaux.

ACTION

*Le **Bureau des affaires de désarmement**, de concert avec le **Département des affaires politiques**, renforcera sa collaboration avec les organisations régionales en vue d'explorer de nouvelles possibilités et de renforcer les plateformes de dialogue existantes sur la sécurité et la maîtrise des armements à l'échelle régionale.*

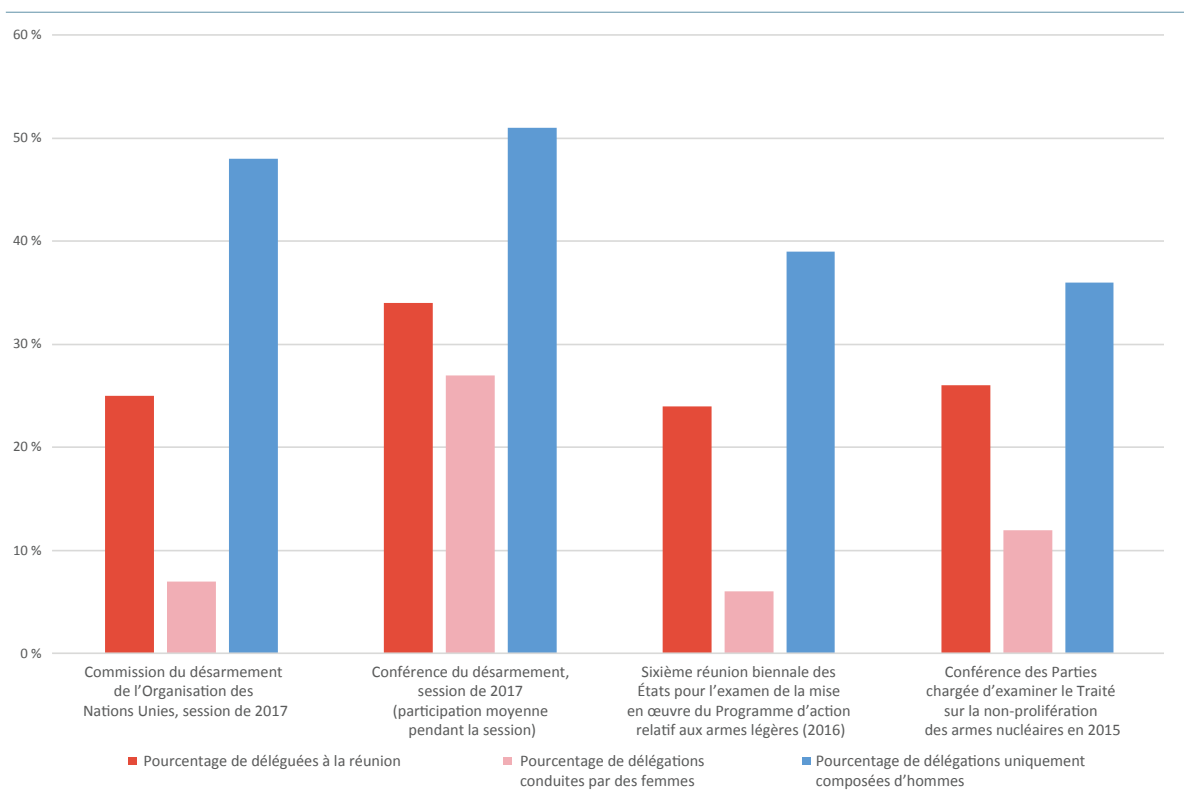
GARANTIR UNE PARTICIPATION ÉGALE, PLEINE ET EFFECTIVE DES FEMMES

Il est essentiel que les femmes participent de manière égale, pleine et effective à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement afin de promouvoir et d'instaurer une paix et une sécurité durables. Le Secrétaire général s'est fixé comme priorité de réaliser la parité des sexes qu'il considère comme un « devoir moral [et] une nécessité opérationnelle ». De plus, il considère qu'« une véritable inclusion des femmes dans les procédures décisionnaires, [permet d'obtenir] des gains d'efficacité et de productivité, de profiter de nouveaux points de vue et de découvrir de nouvelles solutions, de disposer de meilleures ressources et de déployer des

efforts plus efficaces pour les trois piliers de l'action [de l'ONU] ».

La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, et la paix et la sécurité ainsi que les études ultérieures sur sa mise en œuvre soulignent le rôle crucial que jouent les femmes dans la prévention des conflits et dans la négociation et la pérennisation de la paix. Dans le domaine du désarmement, les femmes sont des agents particulièrement puissants de paix et de progrès. La plus ancienne organisation non gouvernementale active dans les instances des Nations Unies s'occupant de désarmement, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, a été créée en 1915 en réaction aux horreurs de la Première Guerre mondiale, avant

Figure 7
Participation des femmes aux réunions multilatérales de l'ONU sur le désarmement



donc l'Organisation des Nations Unies, et a survécu à la Société des Nations. Deux femmes ont reçu individuellement le prix Nobel de la paix pour leurs travaux dans le domaine du désarmement. La diplomate suédoise Alva Myrdal a été colauréate en 1982, avec le diplomate mexicain Alfonso García Robles, l'année même où une autre femme, Randall Forsberg, était à la tête du mouvement pour le gel nucléaire, qui a rassemblé un million de personnes à Central Park, lors de l'une des plus grandes manifestations politiques de l'histoire des États-Unis. La militante Jody Williams a été colauréate en 1997, avec la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, pour ses travaux qui ont abouti à l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La Nobel Women's Initiative continue de s'exprimer activement sur les priorités en matière de désarmement à l'ONU.

Une étude récente de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement montre que les femmes restent fortement sous-représentées aux réunions de l'ONU sur le désarmement, notamment en tant que membres des délégations nationales. La Première Commission de l'Assemblée générale n'a eu qu'une seule présidente en 72 sessions. Aux réunions

intergouvernementales sur le désarmement, un quart seulement des participants sont des femmes et près de la moitié des délégations n'en comptent souvent aucune. La marginalisation constante des femmes dans ces discussions est une perte pour tous. Une participation accrue des femmes contribuera à redynamiser les discussions sur le désarmement et à faire progresser notre action collective pour un avenir plus sûr.

AUTONOMISER LA JEUNE GÉNÉRATION, DERNIER ATOUT POUR LE CHANGEMENT

Les jeunes ont une force extraordinaire qui peut changer le monde. Les jeunes d'aujourd'hui sont plus cosmopolites, plus internationalistes et plus ouverts. Ils sont plus susceptibles de rejeter la xénophobie, l'intolérance et le racisme qui réapparaissent dans nombre de nos sociétés et poussent la population à soutenir des politiques militaires et de sécurité fondées sur la peur. Alors que les hautes sphères de la politique de sécurité internationale ont tendance à être dominées par les élites mondiales, les structures patriarcales et les puissants, les mouvements de jeunes ont souvent été plus réceptifs à divers points de vue, notamment ceux des victimes et

ACTION

*Le **Secrétaire général** demande la pleine et égale participation des femmes à tous les processus décisionnels liés au désarmement et à la sécurité internationale.*

*Le **Secrétaire général** s'emploiera à atteindre la parité des sexes dans la composition de tous les panels, conseils, groupes d'experts et autres organes dans le domaine du désarmement créés sous son égide.*

des communautés touchées, des peuples autochtones et des franges de la population sous-représentées, telles que les femmes.

Les jeunes ont trouvé de nouvelles façons d'interagir et de s'organiser, proposant des solutions plus audacieuses lorsque la génération actuelle était à la traîne. Ils ont montré à maintes reprises leur capacité de promouvoir la cause du désarmement. De jeunes militants ont joué un rôle de premier plan dans les campagnes internationales qui ont abouti à l'interdiction des mines terrestres, des armes à dispersion et des armes nucléaires. Tous les membres du personnel de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires avaient moins de 35 ans lorsque ce mouvement a reçu le prix Nobel de la paix en 2017.

Malgré les avantages qu'il y a à grandir dans un période d'interconnexion planétaire et de croissance économique, les inégalités économiques empêchent de nombreux jeunes d'intégrer des domaines hautement spécialisés comme le désarmement, de sorte qu'il est difficile de maintenir leur intérêt pour les travaux de désarmement à plus long terme. Les disparités régionales en matière de richesse et les inégalités

qui en résultent peuvent se traduire par des obstacles insurmontables pour les jeunes, en particulier ceux du Sud, qui souhaiteraient participer à des réunions internationales sur le désarmement, suivre des formations et se faire des contacts. Or, nous attendons des jeunes qu'ils soient le moteur du changement, aux niveaux local, national et international, pour rendre le monde plus sûr pour tous.

Il faut créer une plateforme offrant davantage de possibilités d'enseignement et de formation afin que les jeunes de toutes les régions du monde puissent s'impliquer de manière durable dans le domaine du désarmement. Il faut leur transmettre les connaissances et les compétences qui leur permettront d'apporter leur contribution, en tant que citoyens de leur pays et du monde. Cette plateforme faciliterait l'accès aux outils, aux formations et aux réseaux utiles pour résoudre les problèmes locaux lorsque les mesures de désarmement, de démilitarisation et de prévention de la violence armée peuvent faire la différence. Elle devrait s'appuyer sur l'action et la collaboration existantes à l'appui de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

ACTION

*Le **Bureau des affaires de désarmement**, en partenariat avec toutes les entités intéressées, continuera d'investir dans l'éducation en matière de désarmement, notamment en créant une plateforme visant à promouvoir la participation des jeunes.*

Éducation en matière de désarmement

L'éducation en matière de désarmement contribue à créer une culture de paix et de non-violence. L'objectif général de l'éducation et de la formation en matière de désarmement est de transmettre des connaissances et des compétences permettant à ceux qui les ont acquises de participer, comme citoyens de leur pays et du monde, à l'adoption de mesures concrètes de désarmement.

L'éducation en matière de désarmement porte sur le processus de désarmement lui-même, les mesures à prendre pour y parvenir et ses effets positifs sur le développement socioéconomique.

Elle favorise une meilleure compréhension des nombreux facteurs locaux et internationaux pouvant favoriser ou compromettre la paix. On y insiste sur les moyens de réduire et d'éliminer les conflits violents de toutes sortes, ainsi que toutes les formes d'armements et de moyens de faire la guerre. Les États Membres, les organisations internationales, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales sont tous des partenaires essentiels dans cet effort à long terme.

- Pour contribuer à l'objectif de développement durable n° 4 (indicateur 4.7.1), chaque pays doit intégrer l'éducation en matière de désarmement à tous les niveaux de l'éducation, des politiques, des programmes scolaires, de la formation des enseignants et de l'évaluation des élèves.



Objectif de développement durable n° 4, cible 7

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir

le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la **promotion d'une culture de paix et de non-violence**, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

RENFORCER LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ

La société civile joue un rôle indispensable dans tous les aspects du désarmement. Des associations d'avocats, de médecins, de scientifiques et d'ingénieurs contribuent à la recherche fondamentale et constituent des sources de connaissances techniques. Les organisations humanitaires apportent leur expertise et les données recueillies sur le terrain et font part des points de vue et des expériences des communautés touchées dans les processus délibératifs. Face au déséquilibre constant entre les sexes dans les processus d'élaboration des politiques, les réseaux de femmes veillent à ce que les voix et les points de vue de

l'ensemble de la population humaine soient représentés. Au cours des 20 dernières années, presque toutes les grandes initiatives qui ont abouti ont été appuyées par une campagne ou un réseau orchestrés par des organisations militantes et des citoyens du monde préoccupés. Comme de nombreuses délégations n'ont généralement que des connaissances ponctuelles en matière de désarmement, les organisations de la société civile sont le dépositaire commun des savoirs, de la mémoire institutionnelle et des différents points de vue.

Pourtant, en dépit de ces fonctions et rôles essentiels, les organisations non gouvernementales participent de manière inégale aux activités sein des organes et

instances des Nations Unies chargés du désarmement. Il n'y a pas de modèle unique applicable à toutes les circonstances, qu'il s'agisse des diverses Conférences des États parties aux traités, de groupes d'experts gouvernementaux, d'autres organes subsidiaires, des organes délibérants ou de négociations. Dans certains cas, l'approche ad hoc qui prévaut a accru l'inclusion et l'intégration, et les États participants ont pu adapter la participation de la société civile aux besoins du processus. Dans d'autres cas, l'inertie a simplement figé des pratiques et des méthodes de travail rigides et archaïques, souvent au détriment des délibérations. Il faut également en faire davantage pour inclure dans les travaux de l'ONU d'autres acteurs concernés par les processus de désarmement, notamment des secteurs privé et industriel.

Il n'existe peut-être pas de solution toute faite pour impliquer les organisations de la société civile mais il est clairement possible d'apporter des améliorations et de continuer d'innover dans plusieurs domaines. Premièrement, les États devraient envisager d'officialiser l'accès et la participation des organisations non gouvernementales aux instances dont elles sont actuellement absentes, en particulier dans les principaux organes de désarmement, à savoir la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

La participation d'organisations non gouvernementales aux réunions publiques consacrées à l'échange de vues général devrait être la règle dans toutes les instances. Deuxièmement, les États devraient examiner la possibilité d'associer plus régulièrement des experts qualifiés à leurs travaux, notamment en organisant des tables rondes dans des cadres formels et informels.

La société civile a également un rôle à jouer pour accroître la participation directe du grand public en ce qui concerne les priorités en matière de sécurité, en particulier les dépenses militaires. Chaque citoyen et chaque entité financière a le pouvoir de s'assurer que ses investissements n'aident, n'encouragent ou n'induisent aucune action qui serait contraire aux règles coutumières du droit international, aux principes et objectifs de l'ONU et aux dispositions des traités internationaux auxquels leurs États sont parties. L'engagement sociétal peut influencer positivement sur de nombreuses priorités de l'ONU en matière de désarmement, comme nous l'avons vu avec la mobilisation du public contre les mines terrestres et les armes à dispersion. Le Secrétaire général s'emploiera à associer les organisations de la société civile à toutes les phases du processus de désarmement, notamment en les aidant à appliquer dans la vie quotidienne les principes et les objectifs de l'ONU.

ACTION

*Le Secrétaire général incitera les **entrepreneurs** et les **chefs d'entreprise** à insuffler un nouvel élan en faveur de l'engagement sociétal pour promouvoir les normes communes de l'humanité.*

*Le **Bureau des affaires de désarmement** aidera les États Membres à mieux faire participer les experts et les représentants du secteur industriel et de la société civile aux réunions de tous les organes de l'ONU chargés du désarmement.*

LA VOIE À SUIVRE


La voie à suivre

Le désarmement doit être replacé au cœur de nos efforts communs pour la paix et la sécurité. Nous devons comprendre le rôle des mesures de désarmement dans la prévention des guerres majeures, des conflits armés et de la violence, le développement durable, le respect des principes humanitaires et la protection des civils. Redynamiser le processus de désarmement contribuera à la réalisation de ces objectifs. Le Secrétaire général espère que son programme de désarmement favorisera la création de nouvelles idées et de nouvelles façons de collaborer.

À cette fin, les organismes des Nations Unies se sont engagés à mener les actions décrites dans le présent document. Un plan d'exécution sera élaboré et la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi. Certaines actions s'ajouteront aux perspectives de désarmement dans divers travaux de l'Organisation, permettant à toutes les entités concernées d'agir dans l'unité.

D'autres serviront de base à de nouvelles idées et de nouvelles approches, en particulier dans les domaines où les processus multilatéraux sont au point mort. Le Secrétaire général travaillera en étroite collaboration avec les États Membres et redoublera son appui en faveur des efforts qu'ils fournissent pour sortir de l'impasse prolongée et pour surmonter les profondes divisions qui existent.

Le Secrétaire général Dag Hammarskjöld considérait le désarmement comme un processus dynamique qui évolue constamment en fonction des événements et de l'interaction entre les États. Il avait dit que « dans ce domaine, comme nous le savons bien, il n'y a pas de statu quo ; si vous n'avancez pas, vous reculez ». Dans cette optique, nous demandons à tous de saisir toutes les occasions qui se présentent de promouvoir le désarmement et de susciter une nouvelle dynamique là où il le faut, afin de construire un monde plus sûr pour tous.



« La sécurité internationale est menacée. Les tensions de la guerre froide refont surface. Les dépenses militaires sont au plus haut depuis la chute du mur de Berlin. C'est pourquoi je lance mon programme pour le désarmement fondé sur des actions concrètes et pratiques. »

António Guterres

Le Secrétaire général des Nations Unies

ISBN 978-92-1-242155-1



9 789212 421551